

Evaluation mi-parcours programme LEADER Tarentaise Vanoise Bilan récapitulatif des années 2015 à 2018



26 décembre 2018

Maitre d'ouvrage

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise Maison de la Coopération Intercommunale 133 quai Saint-Réal - 73 600 Moûtiers

Tel: 04 79 24 00 10

www.tarentaise-vanoise.fr

Contact : Sonia COUTAZ, chef de projet LEADER

Mail: sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr







1. Préambule

Le Cadre Commun de Suivi Evaluation (CCSE) de la PAC pour la période 2014-2020 impose la mise en place d'un processus d'évaluation de LEADER, qui doit se décliner à deux niveaux différents :

- à l'échelle du PDR : évaluation de la méthodologie Leader et de sa contribution aux objectifs du PDR
- à l'échelle des GALs : évaluation des stratégies des GALs et de leur impact sur le développement du territoire

Afin d'alimenter les travaux évaluatifs menés par l'Autorité de Gestion (à l'échelle du PDR), les services de la DAFA ont travaillé sur la définition d'un référentiel régional d'évaluation.

NB : Les résultats et leur analyse expriment une réalité à la date du 26 décembre 2018

NB2 : La commande de la DAFA ne fléchait que les dossiers « programmés ».

Or dans ce rapport l'APTV a souhaité évoquer également les projets « sélectionnés » et non encore programmés, qui traduisent plus fidèlement de la diversité des projets proposés et retenus par les membres du comité de programmation.

Pour diverses raisons qui sont notamment évoquées dans le chapitre 3, « critère de jugement 2B », p15 et 16, les délais de programmation au sein du programme LEADER Tarentaise Vanoise sont très longs ; il aurait été dommageable de n'évoquer qu'une partie de la réalité du travail réalisé.

En effet à ce jour, **l'APTV totalise** 41 dossiers déposés (animation LEADER comprise), mais réellement **39 dossiers déposés en cours** car :

- 2 ont été rejetés
- 1 a été jugé finalement inéligible

Sur ces 39 dossiers:

- 1 dossier a été payé (animation LEADER 2016)
- 9 ont été engagés
- 26 ont été programmés
- 34 ont été sélectionnés (auxquels il faut ajouter les 4 dossiers « animation LEADER » sélectionnés de fait)

Enfin à la date du 26 décembre 2018 :

- 1 opération a été auditionnée mais sans avoir fait pour l'instant l'objet d'un dépôt de dossier.
- 1 dossier a été déposé mais sans avoir fait pour l'instant l'objet d'une audition et d'une sélection.

2. Question évaluative n°1 : dans quelle mesure la méthode LEADER est-elle pertinente pour le développement durable des territoires ruraux ?

> Critère de jugement 1A

Les orientations thématiques mises en avant lors des appels à manifestation d'intérêt et pour la sélection des « stratégies locales de développement » ont permis d'accroitre le développement des territoires sur ces thèmes

<u>Tableau n°1: Nombre de projets inscrits dans la thématique « changement climatique » et dans la thématique « vitalité sociale »</u>

	Nombre de projets sélectionnés dont programm		
Changement climatique	16	6	
Vitalité sociale	18 (dont 3 dans le cadre de la coopération)	12	
Total	34	20	

> Analyse

Les porteurs de projets sollicitent quasiment autant LEADER sur son volet « vitalité sociale » (18 dossiers), que « changement climatique » (16 dossiers).

Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Lors de la rédaction de sa candidature LEADER, l'APTV avait axé le choix de cette double stratégie en

raison de l'implication du territoire sur ces thématiques et des projets à venir.

En effet, le territoire a été labellisé en 2014 « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et portait en parallèle une réflexion sur un Contrat Local de Santé.

Les thématiques de changement climatique (et notamment le volet « adaptation ») et de vitalité sociale (service, emploi,...) ont été reconnues comme globalement déficitaire dans la mobilisation de financements publics, avec le désengagement successif d'autres financeurs potentiels.



La mise en place du fonds LEADER a donc ouvert des possibilités pour de nombreux porteurs de projets qui y ont trouvé une nouvelle opportunité pour financer des projets relevant de ces domaines.

Il peut être estimé qu'une trentaine de dossiers déposés en 3 ans n'est pas un résultat très efficient au vu des moyens humains mis en place pour animer ce dispositif.

Le fait que le territoire Tarentaise porte pour la première fois un programme LEADER peut certainement être un élément d'explication.

Jusqu'à présent, l'APTV était essentiellement sollicité par des porteurs de projets publics pour obtenir un soutien financier au travers des programmes régionaux et départementaux (ex-« Contrat de Développement Durable » régional dit « CDDRA » et toujours actuel « Contrat Territoire Savoie »).

Les porteurs de projets privés, associations et entreprises, moins fréquemment, voire non éligibles à ces programmes, avaient jusqu'à présent moins le réflexe de se tourner vers l'APTV.

Cette situation est moins vraie pour les coopératives agricoles, SICA, GAEC et groupements pastoraux, qui ont bénéficié de nombreuses aides au travers de l'ex-PSADER (aide régionale dédiée au développement

agricole) et continuent à en bénéficier en partie au travers du « Plan Pastoral de Territoire », outil permettant de bénéficier de FEADER sur la ligne 7.61 et d'une contrepartie régionale.

Un deuxième élément peut également expliquer un nombre de projets déposés relativement limité.

Au vu des très grands retards de paiement et de l'image d'inefficacité du dispositif renvoyée, l'APTV a souhaité mettre en attente la communication qu'elle avait démarrée sur l'outil début 2017, suite à la signature de la convention LEADER.

Même si un certain nombre de porteurs de projet ont continué à solliciter l'APTV grâce à une information qui a circulé via les réseaux locaux, le « bouche à oreille », il est évident que l'arrêt de la communication sur l'outil a limité le nombre de dossiers déposés chaque année.

Troisième élément : le contexte financier global s'est tendu et a réduit les capacités des collectivités à porter des investissements.

Enfin, dernier point : afin d'éviter de fragiliser d'avantage les petits porteurs de projets notamment associatif, l'équipe technique de l'APTV en dissuade certains de déposer un projet tant que le problème de retards de paiements ne sera pas entièrement résolu.

Il est très probable d'ailleurs que ce problème sera résorbé en fin de programmation et que de ce fait l'enveloppe LEADER aura alors été très majoritairement consommée par des porteurs de projet n'ayant pas de difficultés à faire de l'avance de trésorerie sur plusieurs années.

Tableau n°2: Nombre de projets inscrits dans le secteur agricole et dans le secteur forêt-bois

	Nombre de projets sélectionnés dont programm			
Secteur agricole	3	1		
Secteur forêt-bois	0	0		
Total	3	1		

> Analyse

Le nombre de projets très limité dans le secteur agricole peut s'expliquer en partie par différentes raisons :

 Comme indiqué précédemment, en parallèle du programme LEADER, l'APTV porte un « Plan Pastoral de Territoire » qui permet de solliciter des aides de la Région et du FEADER, en direct du PDR sur la ligne 7.61.

Au vu du profil très particulier de l'agriculture de Tarentaise, basée quasi exclusivement sur l'élevage bovin laitier dans des espaces pastoraux, en lien avec la production de Beaufort, cette ligne de

financement répond donc largement aux projets d'agriculteurs du territoire.



- L'APTV porte des procédures agricoles depuis sa création (PSADER et PAEC) et le volet agricole du CTS,
 qui a permis déjà de répondre à de nombreux besoins.
- Le programme LEADER soutient le développement des circuits courts ; or finalement la plupart des exploitants pratiquent déjà la vente de proximité, notamment dans les nombreux magasins des coopératives laitières. Ces magasins vendent du Beaufort, mais pas seulement : ils proposent également une large gamme de fromage de chèvre, de brebis, confiture, crozets produits en Tarentaise, etc.

Enfin, il n'y a pas de projets dans le secteur forêt-bois car l'APTV a fait le choix de ne pas rendre éligible ces dépenses à l'exception d'une aide aux porteurs de projets publics qui souhaiteraient construire avec une fourniture bois labellisée « Bois des Alpes ».

> Critère de jugement 1B

L'approche LEADER présente une plus-value par rapport aux autres mesures du PDR ou du FEDER (elle est plus efficiente et complémentaire)

Tableau n°3: Nombre de projets concernés par une lique de partage d'un autre fonds européen

	Nombre de projets sélectionnés	dont programmés
Projets concernés par une ligne de partage avec le FEADER (AAP du PDR)	2	1
Projets concernés par une ligne de partage avec le FEDER	4	2
Total	6	3

> Analyse

Deux des projets agricoles financés dans le cadre du programme LEADER auraient également pu bénéficier de FEADER en direct du PDR, au travers de la ligne 4.21 « transformation, stockage, commercialisation dans le prolongement de la production ».

Mais dans sa candidature le GAL Tarentaise a fléché ces projets sur LEADER.

Ne connaissant pas précisément le circuit décisionnaire, l'enveloppe disponible et les délais de paiement propres à la mesure 4.21, il est difficile de juger si le programme LEADER Tarentaise est plus efficient.

Les projets concernés par une ligne de partage avec le FEDER sont distincts :

- Certains qui présentent un double objectif de valorisation du patrimoine naturel de Tarentaise et de développement touristique, vont bénéficier en partie de FEDER dans le cadre du programme « Espace Valléen ». Il a été donc été préconisé aux maîtres d'ouvrage de flécher une partie des dépenses (espace scénographique) sur le FEDER et de flécher une autre partie des dépenses (rénovation bâtiment) sur le FEADER.
- Un autre projet, une étude de faisabilité sur un espace de coworking aurait pu potentiellement être éligible de l'appel à projet « Tiers lieux pour l'innovation » ; mais les montants ne correspondaient pas aux montants éligibles.

Au final seul le programme LEADER a pu financer ce projet.



> Critère de jugement 1C

La diversité des acteurs publics et privés impliqués dans la gouvernance des stratégies locales de développement et dans les projets dynamise la réalisation des projets sur les territoires (analyse de l'approche ascendante)

Tableau n°4 : Nombre de projets à maitrise d'ouvrage publique

	Nombre de projets sélectionnés	dont programmés
Projets à maitrise d'ouvrage publique	27	15
Dont par la structure porteuse du GAL (APTV)	9	8

Tableau n°5 : Nombre de projets à maitrise d'ouvrage privée

	Nombre de projets sélectionnés	dont programmés
Projets à maitrise d'ouvrage privée	11	6
Dont association loi 1901	9	8
Dont entreprises au sens de la réglementation française	2	1

> Analyse

Les projets sollicitant une aide LEADER au sein du GAL Tarentaise sont très majoritairement portés par des maitres d'ouvrage publics (27 dossiers, soit 71 %).

L'une des raisons les plus évidentes est que les collectivités et établissements publics ont une meilleure capacité à assurer une avance de trésorerie durant une longue période, pour tenir malgré les très longs retards de versement du FEADER.

Comme évoqué précédemment depuis désormais plusieurs mois, au vu du manque de visibilité réel des versements, l'équipe technique APTV dissuade les porteurs de projets les plus fragiles, notamment associatifs, de déposer une aide dans le cadre du programme LEADER.

La plupart sont d'ailleurs bien conscients du risque que cela représente pour eux d'investir dans un projet sans visibilité sur les délais de versement des aides.

Par ailleurs il est également difficile d'emprunter sans pouvoir soumettre à une banque un engagement juridique du financeur confirmant officiellement l'attribution de la subvention.

La seconde raison, évoquée précédemment, est que les collectivités ont davantage le réflexe de solliciter des subventions auprès de multiples organismes.

Et contrairement aux associations et aux entreprises, elles ont également d'avantage de personnel formé pour le faire.

Enfin, sur les 27 dossiers déposés par des maitres d'ouvrage publics, 9 (dont 4 sur l'animation du dispositif) sont à maitrise d'ouvrage APTV, infléchissant nettement la balance...

Tableau n°6: Nombre de projets portés par un membre du COPROG

	Nombre de projets sélectionnés	dont programmés	
Projets portés par un membre du COPROG - hors structure porteuse du GAL (la structure qu'il représente ou qui l'emploie)	22	13	
A maitrise d'ouvrage publique	15	6	
A maitrise d'ouvrage privée	7	7	

> Analyse

57 % des projets sélectionnés sont portés par un membre du comité de programmation, hors APTV, structure porteuse du GAL. Si on ajoute les projets APTV, ce rapport atteint 81 %. Plusieurs points expliquent cette situation :

- Les membres du comité de programmation sont les mieux informés du programme LEADER, de son fonctionnement, des dépenses éligibles et ils connaissent bien l'équipe technique.
- La mise en stand-by par l'APTV de la communication autour du programme LEADER en raison des importants retards de paiement a accentué ce phénomène.

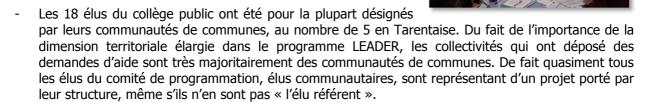


Tableau n°7: Participation des membres au comité de programmation

	2015	2016	2017	2018
Taux moyen de participation des membres au comité de programmation	0	65 %	54 %	45 %
Dont membres privés	o	67,78 %	54,63 %	49,88 %
Dont membres publics	o	62,50 %	54,17 %	38,75 %

> Analyse

Le premier comité de programmation de Tarentaise s'est tenu le 16 mars 2016.

Depuis, cette instance s'est réunie 15 fois en atteignant toujours le double quorum.

Toutefois nous notons une érosion de la participation, aussi bien des membres du collège privé, que des membres du collège public. Un facteur peut expliquer en partie ce phénomène :

Au démarrage de la procédure beaucoup de binôme titulaire et suppléant était présents en même temps.

Au fil de l'eau les suppléants, qui n'ont pas « le droit de vote » - même si il est proposé au binôme de se concerter pour la sélection - ont cessé de venir laissant au membre titulaire la seule responsabilité.

Cet éloignement progressif leur a fait perdre à certain membre la connaissance et la pratique de cette procédure et vice-versa quand c'est le suppléant qui est le membre qui vient le plus régulièrement.

Conséquence directe : quand le titulaire est absent, les suppléants assurent de moins en moins leur rôle de remplacement.

> Critère de jugement 1D

La coopération a permis d'accroitre l'efficacité de la mise en œuvre et des résultats de la stratégie locale de développement

Tableau n°8 : Nombre de projets de coopération

	Nombre de projets sélectionnés	dont programmés
Projets de coopération bénéficiant de soutien	3	1
Au sein de la région Auvergne- Rhône-Alpes	o	o
Avec des territoires français en dehors d'Auvergne-Rhône-Alpes	3	1
Avec des territoires de l'Union Européenne hors France	o	o
Avec des territoires hors Union Européenne	o	o

> Analyse

A ce jour l'accompagnement des GAL à la coopération n'est pas une priorité pour la Région, qui souhaite en premier lieu résorber les problèmes de retard de paiement sur les mesures 19.4 (animation) et 19.2.

Cette situation se traduit pas une absence de formulaire de demande d'aide pour la mesure 19.3 ainsi qu'une absence d'exemple d'accord de coopération complètement stabilisé.

Un exemple d'accord travaillé à l'échelon « national » est toutefois disponible même si celui-ci ne semble être encore qu'une version de travail (en mode « révision » word avec commentaires visibles,...)

Malgré tout, l'APTV, avec l'appui méthodologique de CapRural, a travaillé sur un projet de coopération en partenariat avec le territoire de Marennes Oléron.

Un accord a été signé le 8 juin 2018 et les opérations sont actuellement en cours.

Au vu des difficultés administratives actuelles, le GAL Tarentaise n'ambitionne pas de lancer un autre programme de coopération.



> Etude de cas sur la coopération

▽ L'opération de coopération entre les GAL de Tarentaise Vanoise et de Marennes Oléron a pour objectif de créer des « boucles saisonnières » hiver-été / montagne-mer étoffées, afin de limiter la précarité des saisonnières et de les fidéliser auprès des employeurs.

Quelle pertinence de la thématique de coopération avec la stratégie du GAL ?

L'emploi saisonnier est une préoccupation majeure pour la Tarentaise :

- L'activité touristique concentre 44 % des emplois salariés privés, soit 21 % des emplois de la Savoie (alors que la population ne représente que 13 % de la population savoyarde)
- L'économie présentielle, liée à l'économie touristique (commerce, hôtellerie restauration, construction...) représente 75 % de l'emploi salarié privé
- La Tarentaise comptabilise 27 000 travailleurs saisonniers

Ce sujet est donc **au cœur de la stratégie du programme LEADER Tarentaise**, volet « vitalité sociale », en lien avec les fiches action 4 « Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants » et 3 « Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement ».

Pourquoi coopérer sur cette thématique ?

- Pour acquérir une meilleure connaissance mutuelle de territoires touristiques et leurs fonctionnements respectifs afin de faciliter la mobilité des saisonniers et optimiser leurs démarches
- Pour transmettre des informations fiables et précises : où trouver les offres, les logements (d'avant saison et de saison), quelle période est propice pour se déplacer,...
- Pour fournir aux entreprises des candidats aux profils identifiés (expérimentés sur les saisons, compétents sur leurs métiers, maitrisant mieux l'anglais,...), limiter le turn-over et fidéliser les salariés, travailler sur les ressources humaines, la santé au travail, le logement,...
- Pour les saisonniers, proposer un réseau d'entreprises capables de leur proposer des boucles saisonnières (été/hiver) pour limiter la précarité

A noter qu'une certaine antériorité de travail sur ce thème depuis plusieurs années en lien avec le CBE et les espaces saisonniers de Tarentaise a facilité la mise en place de cette démarche.

Quels impacts et résultats sur le territoire ?

Il est clairement trop tôt pour l'analyser.

Au moment de rédiger ce texte, les opérations liées au programme de coopération entre les territoires de Tarentaise et de Marennes Oléron viennent tout juste de démarrer (été 2018).

Ce travail a par contre fait l'objet d'une phase préparatoire importante, dont voici un rappel synthétique :

Les étapes de la coopération

1) De premiers échanges avec l'Ardèche qui n'ont pas abouti

A l'initiative du CBE et des Espaces saisonniers de Tarentaise, dès janvier 2016 de premiers échanges ont été organisés à Grenoble avec le GAL « Ardèche 3 » et la Maison de la saisonnalité Ardèche Méridionale. Des échanges qui se sont poursuivis en février 2017 lors d'une réunion sur skype avec le groupe de travail « saisonnalité » du GAL Ardèche 3.

Malgré l'intérêt suscité, ce projet de coopération ne correspondait pas à la stratégie du GAL Ardèche 3.

2) Des échanges concluants avec Marennes Oléron

Pourquoi Marennes Oléron?

Tout d'abord le département de la Charente Maritime a été repéré pour l'action menée par ses services et l'organisation annuelle d'un grand salon sur l'emploi saisonnier à La Rochelle.

Ensuite, le territoire Marennes Oléron a été repéré pour son programme LEADER, dont la stratégie (candidature en ligne) présente de nombreuses passerelles avec le programme de Tarentaise.

Enfin, il est complété d'un autre atout : la présence d'un comité de bassin d'emploi, qui formalise son implication sur l'accompagnement au développement économique.

Ainsi en avril 2017, l'animatrice LEADER Tarentaise Vanoise a contacté l'animateur LEADER de Marennes Oléron et en parallèle la directrice du CBE, la directrice du COBEMO.

La proposition de coopération a été bien reçue avec des complémentarités littoral / montagne évidentes.

3) La première rencontre et la définition d'un projet



Après de nombreux échanges à distance (mails, téléphones et réunions par skype), les partenaires du territoire de Marennes Oléron ont souhaité venir dès l'automne pour s'inscrire au forum de la saisonnalité d'Albertville et rencontrer les acteurs de Tarentaise.

Ainsi le territoire de Tarentaise a accueilli une délégation de Marennes Oléron les 5-6 octobre 2017. Cette délégation était composée des membres du GAL (élus, animateur), de la directrice du COBEMO, de la directrice de Pôle Emploi de Saint-Pierre d'Oléron et d'un technicien de l'office de tourisme.

Côté Tarentaise, étaient présents la présidente et l'animatrice du GAL, les élues et le directeur des affaires sociale de la commune des Belleville, le président et la directrice du CBE.

La participation au forum a permis à la délégation de Marennes Oléron d'échanger avec les travailleurs saisonniers et des visites organisées à Val Thorens d'aller à la rencontre des employeurs des établissements hôteliers.

Ces visites ont été complétée par une réunion de travail dont l'objectif était de :

- présenter les territoires et de leurs dynamiques sur la thématique de la saisonnalité,
- de réaliser, un « brainstorming » collectif pour définir des objectifs communs, des actions conjointes et des actions individuelles en vue de rédiger un accord de coopération,
- de rédiger une contribution collective sur les besoins pour améliorer la situation et proposition de pistes de solutions.



4) « L'après rencontre » et la rédaction d'un accord de coopération

A la suite de cette rencontre, les deux GAL se sont envoyés une « lettre d'intention de coopération » pour stabiliser leurs engagements respectifs.

Un travail a été mené par les maitres d'ouvrage potentiels pour valider leurs implications avec des opérations affinées en estimant les coûts et les plannings prévisionnels.

Le GAL Tarentaise Vanoise ayant été désigné « chef de file », l'animatrice Tarentaise a rédigé un accord de coopération sur la base de ces points puis l'a fait compléter et valider par tous les partenaires. Puis chacun a pris une délibération s'engageant sur ce programme d'actions.

5) Le « voyage retour » à Marennes Oléron et la signature de l'accord de coopération

Les 6-8 juin 2018, une délégation de Tarentaise est allée à la rencontre des élus, techniciens et employeurs touristiques de Charente Maritime.

Cette délégation était composée de Jocelyne Abondance, conseillère départementale et présidente du GAL Tarentaise, Alexandra Hudry et Roberta Monnier Devalle, élues de la commune des Belleville, Cristelle Vanin directrice du Comité de Bassin d'Emploi, Mathieu Jay, directeur des affaires sociales et responsable des espaces saisonniers des Menuires et Val Thorens et Sonia Coutaz, chef de projet LEADER à l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.



Les premiers échanges ont démarré au sein de la Maison des Initiatives et des Services de Marennes, labellisée MSAP et à l'offre de services très étendue, puis se sont poursuivies dans le cadre de la visite d'une ancienne maison de retraire reconvertie en logement pour travailleurs saisonniers à Dolus d'Oléron.

Cette visite a permis aux acteurs de Tarentaise de connaître le fonctionnement d'une structure qui n'existe pas sur notre territoire : le « Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes » (CLLAJ).

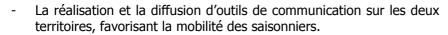
A Saint Pierre d'Oléron les discussions se sont poursuivis au Bureau Information Jeunesse puis à l'agence Pôle Emploi, partenaire du projet, notamment sur la question de la mise en place de « e-forum » ou « salon en ligne » permettant de compléter les procédures de recrutement via des échanges par webcams interposées.

Côté emploi de la restauration, le groupe a eu des échanges fructueux avec le président de l'association « Assiette Saveurs » dont l'objectif est que les restaurateurs travaillent au maximum les produits locaux dans leurs menus. Un échange d'autant plus instructif que ce restaurateur a, il y a quelques années, « fait des saisons » à Val Thorens...

Au château d'Oléron, le propriétaire d'un camping 5 étoiles a présenté son établissement ainsi que son activité en tant que président du Groupement d'Employeurs Marennes Oléron. Une structuration actuellement inexistante en Tarentaise et qui permettrait certainement de répondre à des enjeux locaux. Enfin les visites se sont terminées au Novotel Thalassa de Saint Trojan les Bains ou le directeur, également président du Comité de Bassin d'Emploi de Marennes Oléron, et du Club d'Entreprises Marennes Oléron a présenté son établissement et sa politique de recrutement.

Les échanges se sont conclus par la signature d'un accord de coopération, en présence de Michaël Vallet, Maire de Marennes, conseiller départemental, président de la communauté de communes du Bassin de Marennes et président du Pays Marennes Oléron.

Cet accord définit très concrètement les engagements de chacun pour développer un certain nombre de projets tels que :





- La mise en place d'un système de mutualisation de salariés au sein d'un réseau identifié et volontaire d'employeurs ayant les mêmes besoins sur les deux territoires. Au-delà des métiers du tourisme, un travail est également prévu auprès des employeurs du service à la personne.
- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement et d'incitation (logement, formation, ...) favorisant l'alternance Mer/Montagne auprès des saisonniers des deux territoires, notamment des plus jeunes.
- Des réflexions croisées sur la mise en place ou le développement des groupements d'employeurs.
- Les participations croisées à des forums de l'emploi saisonnier sur les deux territoires, ...



> Critère de jugement 1E

L'approche LEADER a permis de développer l'innovation et les bonnes pratiques au profit du développement des territoires.

Tableau n°9: Nombre de projets novateurs

	Nombre de projets sélectionnés	dont programmés
Projets novateurs pour le territoire	15	5

> Analyse

Le nombre de projet estimé comme « innovant » est issu d'une analyse subjective de la chef de projet LEADER APTV.

En effet, ce critère faisant parti de la grille de sélection, quasiment tous les porteurs de projet ont défendu le côté innovant de leur opération.

Globalement, il en ressort donc qu'environ la moitié des projets présentent un caractère réellement innovant pour la Tarentaise, c'est-à-dire ne relevant pas d'une action déjà mise en place il y a plusieurs années et « complétée » pour s'inscrire dans le programme LEADER ou d'une action de fonctionnement relativement « classique ».

L'autre moitié des projets a été sélectionnée au travers du programme LEADER car ils répondaient également à d'autres critères importants.

Par ailleurs à une période où les subventions diminuent de plus en plus, et notamment pour les projets de fonctionnement, LEADER est apparu pour un certain nombre de maitre d'ouvrage comme la seule possibilité d'une aide publique.

> Etude de cas d'un projet innovant

→ Dispositif « Rézo Pouce », pour développer la mobilité durable par l'autostop

Un projet répondant aux attentes de flexibilité des habitants

Les services de transports en commun sont principalement à destination de la clientèle touristique, justifiés par les itinéraires pratiqués et les volumes de voyageurs concernés.

Face aux trajets plus flexibles et plus diffus dans la vallée des habitants permanents et saisonniers, la nécessite d'apporter aux habitants une solution alternative de déplacements a motivé l'expérimentation de Rezopouce. Cette forme d'écomobilité favorise le lien social et contribue à réduire le nombre de véhicules sur les routes.

Le taux de remplissage des véhicules particulier est évalué à 1,2 personne en moyenne avant la mise en place de Rezopouce.

L'objectif est d'améliorer ce taux de remplissage et réduire le nombre de CO2 émis par la mobilité.

L'intérêt de recourir à un dispositif d'autostop organisé en Tarentaise et la définition d'un réseau d'arrêts a été évalué dans le cadre d'un atelier universitaire avec des étudiants et une série de plusieurs stages.

Ceci a permis d'évaluer l'opportunité de développement l'autostop securisé en Tarentaise et de définir un plan d'arrêts d'autostop (observations de terrain confortées par la connaissance des élus et services technique des gestionnaires de voiries).



Un partenariat entre l'APTV et 3 communautés de communes

Les communautés de communes Cœur de Tarentaise, les Vallées d'Aigueblanche et les Versants d'Aime ont été volontaires pour expérimenter ce service par la pose d'une signalétique dédiée.

La campagne de communication et le programme d'animation auprès d'acteurs relais et du grand public se sont déployés progressivement depuis le premier semestre 2017 (flyers, affiches, réseaux sociaux, évènement course auto-stop, street marketing aux marchés alimentaires, gares, manifestation culturelle, espaces saisonniers, ...)

Le suivi et l'évaluation se déroulent sur toute la phase d'expérimentation initialement prévue pour trois ans. L'ADEME et Rezopouce ont conseillé l'APTV dans son pilotage et sa coordination du projet en lui apportant régulièrement des informations sur les retours d'expériences d'autres territoires, les modalités de mise en œuvre afin de contribuer à la réussite du dispositif.

Les compétences locales de l'Agence Ecomobilité ont permis de contribuer rapidement à une mise en œuvre opérationnelle du projet en Tarentaise.

Un premier bilan

L'expérimentation représente un coût total 90 000 € de fonctionnement et 22 000 € d'investissement avec un soutien de l'Europe au travers du programme LEADER à hauteur de 34 500 € (investissement - panneaux et première année d'animation), du Département de la Savoie à hauteur de 8 300 € (investissement et première année d'animation).

Quant à l'ADEME, elle finance la communication à hauteur 18 000 €.

En 2017:

- 97 arrêts ont été installés
- 24 lieux d'accueil ont été formés à l'inscription
- 70 animations ont été réalisées
- 1 600 personnes ont été informées (distribution de flyers, animation)
- 138 personnes se sont inscrites à Rezopouce après un an et demi d'expérimentation dont:
 - 35 conducteurs
 - · 30 autostoppeurs
 - 43 inscrits comme conducteurs et autostoppeurs
- Un test du dispositif sur 58 arrêts a permis de mesurer des temps moyens d'attente de 9 minutes en moyenne.



Les publics saisonniers et lycéens utilisent les arrêts et confirment dans leurs témoignages l'intérêt du mode de déplacement Rezopouce.

Par contre le « kit Rezopouce » (fiche destination, macaron...) et l'appli-mobile sont peu utilisés par les passagers lors de leurs déplacements.

L'expérimentation nécessite d'être menée sur une durée plus longue avant de pouvoir constater une réduction des impacts environnementaux et une complète réponse aux usagers sur leur besoin de déplacements.

Toutefois les mesures d'évaluation ont engagées pour tester l'efficacité du dispositif sont plutôt concluantes. Il en ressort une prise en charge à 100 % des auto-stoppeurs testeurs et un temps d'attente moyen de 9 minutes. Les meilleurs temps d'attente sont situés en sortie de bourg centre.

Une démarche qualité et des questionnaires auprès des inscrits au dispositif va contribuer à évaluer prochainement qualitativement les retombées du service.

3. Question évaluative n°2 : dans quelle mesure la méthode de mise en œuvre de LEADER par l'autorité de gestion et par les groupes d'action locale estelle efficiente ?

La phase « préparatoire » (réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, accompagnement à la candidature, sélection, conventionnement) à la mise en place de LEADER garantit l'efficacité de la mesure

Tableau n°10 : Première candidature à LEADER ?

	Oui	Non
1 ^{ère} candidature LEADER	X	

<u>Tableau n°11 : Temps consacré à la candidature et au conventionnement LEADER</u>

	2014	2015	2016
Temps consacré à la préparation de la candidature	Environ 8 semaines entre le 18/04 - date de réception de l'AMI et le 31/10 - date d'envoi de la candidature	0	0
Nombre agent dédié	2	o	o
Nombre en ETP	?	o	o
Temps consacré à la préparation du conventionnement	0	0	174 h
Nombre agent dédié	o	o	1
Nombre en ETP	o	0	0,9

> Analyse

En 2014 l'équipe APTV en charge de la candidature LEADER n'effectuait pas un suivi de temps de travail analytique. Il n'est donc pas possible de fournir une donnée précise et vérifiable du temps consacré à la candidature LEADER du territoire Tarentaise Vanoise.

A noter que l'APTV n'a pas fait appel à une assistance extérieure pour rédiger sa candidature LEADER.

La candidature s'est donc construite à l'appui :

- De nombreux diagnostics détaillés du territoire, rédigés entre 2012 et 2014, permettant à l'APTV de connaître finement la situation du territoire et de ses enjeux (diagnostic de territoire CDDRA, diagnostic GES/ profil énergétique et vulnérabilité, diagnostic santé-service préalable à un Contrat Local de Santé, etc.)
- Du recueil des attentes de la société civile au travers d'ateliers de réflexion et de production, organisé par le « Conseil Local de Développement »
- Des débats avec les élus du territoire, notamment en bureau APTV
- Des formations organisées par Caprural sur les attendus d'une candidature LEADER.

L'équipe dédiée à la rédaction de la candidature LEADER était composée d'une chargée de mission environnement, actuelle chef de projet LEADER, et d'une chargée de mission service-santé.

L'APTV a été lauréate du programme LEADER le 19 février 2015.

Suite à cela, les chargés de mission ont suivi les réunions organisés par la DAFA pour la mise en œuvre progressive de l'outil.

En mars 2016 l'APTV organisait son premier Comité de programmation, réuni 6 fois cette année-là, mais ce n'est que le 13 décembre 2016, date de signature de la convention, que le GAL a eu une existence juridique et a pu officialiser le travail de sélection réalisé jusqu'alors.

Le travail consacré à la préparation du conventionnement a été relativement chronophage, la « chef de projet LEADER » y consacrant $1/8^{\text{ème}}$ de son temps (174 h sur 1426 h dédiée à LEADER en 2016).

Le circuit de gestion permet une programmation fluide par les GAL

Tableau n°12 : Nombre de comités de programmation et montants programmés

	2015	2016	2017	2018
Nombre de comités de programmation	0	5	6	5
Nombre de projets présentés en sélection	0	2	16	18
Nombre de projets présentés en programmation	0	1	4	21
Montant de FEADER programmé	0	11 173,60 €	158 789,23 €	421 771,80
% par rapport à l'enveloppe attribué au GAL (= 1 434 800 €)	0	0,7 %	11,06 %	18 %

> Analyse

Au vu du manque d'antériorité de l'APTV sur la mise en place d'un programme LEADER, les chargés de mission de la structure ont en 2015 suivi les réunions d'information de la Région sur la mise en œuvre de l'outil et ses logiques de fonctionnement.

C'est pourquoi l'APTV n'a lancé son premier comité de programmation qu'en mars 2016, mais en méconnaissance du fait que cette instance n'avait alors toujours pas de valeur juridique, et donc pas de pouvoir décisionnel tant que la convention tripartite Région-ASP-APTV n'avait été signée.

L'ensemble des décisions de sélection ont donc été « re-votées » lors des Coprog suivant le 13 décembre 2016, date officialisant le « GAL Tarentaise » et ses instances après signature de la convention.

Avec seulement 29, 76 % d'enveloppe programmée à ce jour, cette démarche n'est à ce jour toujours pas très « fluide » en Tarentaise.

Alors que si nous cumulons à ce stade l'ensemble des projets simplement déposés et sélectionnés favorablement, c'est 87 % de l'enveloppe LEADER (1 255 401 €) qui est « virtuellement » consommée.

Plusieurs points peuvent expliquer la faiblesse de programmation :

- Une absence d'expérience en matière de FEADER et LEADER qui ne favorise pas l'anticipation des difficultés. Par ailleurs les premiers dossiers déposés ont été parmi les plus compliqués à instruire : financeurs multiples, assiette qui n'est pas unique entre financeurs, versement des co-financeurs antérieur à la fin des opérations...
- Un cadre extrêmement rigoureux et exigeant lié au FEADER dont il faut s'imprégner et s'approprier les codes, au démarrage puis tout au long de la procédure (à l'image des notes thématiques publiées en nombre). Les règles d'instruction se construisent et se stabilisent au fur et à mesure de l'avancée de la procédure...
- A noter qu'au cours de l'année 2017, la problématique de la commande publique a fait l'objet d'une succession de notes et formulaires à quelques semaines d'intervalle, obligeant l'instructeur à passer du temps à chaque fois pour se remettre à niveau dans l'information communiquée par l'Autorité de Gestion.
- Un fort niveau de responsabilité, la sanction d'un travail mal fait pouvant conduire jusqu'au remboursement des aides perçues par un maître d'ouvrage : l'instructeur doit sécuriser au maximum les dossiers, et prendre le temps nécessaire pour étudier les dossiers et anticiper les éventuels problèmes.
- Des moyens humains insuffisants pour accompagner les territoires et de nombreux changement de personnel à la Région qui n'ont pas favorisé l'efficience
- Des outils (Sharepoint / Osiris) qui arrivent en cours de programmation, et qui nécessitent un travail d'appropriation puis de rattrapage très important
- Le délai conséquent mais nécessaires à certains maîtres d'ouvrage pour fournir les pièces nécessaires à la programmation (ex : arrêté d'ouverture d'ERP, délibération, autorisation du propriétaire d'effectuer des travaux, conventions foncières...)

Tableau n°13 : Délais de sélection/programmation/engagement juridique/paiement

Nb	N° FA	Projet	Date dépôt de dossier	Délai sélection	Délai programmation	Délai engagement juridique	Délai paiement
1	1	Renaissance des vergers Association Croqueurs de Pomme Savoie Tarentaise Beaufortain	07/06/2016	8 mois	10 mois	30 mois	Non payé
2	1	Investissement abattoir Communauté de Communes de Haute Tarentaise	22/06/2017	3 mois	Non programmé	Non engagé	Non payé
3	1	Distributeur automatique de Beaufort SICA Beaufort des montagnes de Moûtiers	29/08/2017	1 mois	14 mois	16 mois	Non payé
4	1	Maison de l'abeille noire Commune Les Belleville	17/09/2018	Non sélectionné	Non programmé	Non engagé	Non payé
5	1	Animation pédagogiques biodiversité Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	18/07/2016	5 mois	5 mois	29 mois	Non payé
6	2	Actions sensibilisation énergie climat Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	07/07/2016	8 mois	22 mois	Non engagé	Non payé
7	2	Sensibilisation et accompagnement des TPE/PME à la sobriété énergétique Chambre de métiers et de l'artisanat de Savoie	20/12/2017	1 jour	7 mois	Non engagé	Non payé
8	2	Plateforme de lutte contre la précarité énergétique 2018- 2019 Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	23/07/2018	3 mois	5 mois	Non engagé	Non payé
9	2	Animation autostop sécurisé Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	07/07/2016	8 mois	8 mois	Non engagé	Non payé
10	2	Implantation arrêts autostop sécurisé Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche	13/07/2016	22 mois	29 mois	Non engagé	Non payé
11	2	Implantation arrêts autostop sécurisé Communauté de communes Cœur de Tarentaise	07/07/2016	22 mois	24 mois	Non engagé	Non payé
12	2	Implantation arrêts autostop sécurisé Communauté de communes des Versants d'Aime	07/07/2016	22 mois	Non programmé	Non engagé	Non payé
13	2	Expérimentation ligne de transport en commun Commune de Bourg-Saint-Maurice	21/08/2017	1 mois	Non programmé	Non engagé	Non payé
14	2	Expérimentation navettes saisonnières Moûtiers-Les Belleville <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	21/09/2018	3 mois	3 mois	Non engagé	Non payé
15	2	Etude valorisation Montgalgan Commune de Moûtiers	27/02/2018	3 jours	10 mois	Non engagé	Non payé
16	2	Etude éco-village Villaret des Brevières Commune de Tignes	28/03/2017	2 mois		Dossier rejeté	
17	2	Etude navettes Moûtiers – Val Thorens	14/11/2017		Dossier in	éligible	
18	3	Création MSAP Moûtiers Communauté de communes Cœur de Tarentaise	27/05/2016	22 mois	Non programmé	Non engagé	Non payé
19	3	Animation MSAP Moûtiers 2016	27/05/2016	22 mois	Non programmé	Non engagé	Non payé

		Communauté de communes Cœur de Tarentaise					
20	3	Animation MSAP Moûtiers 2017	26/12/2016	3 mois	Non programmé	Non engagé	Non payé
	_	Communauté de communes Cœur de Tarentaise	20/12/2010	3 111013	non programme	won engage	non paye
21	3	Animation MSAP Moûtiers 2018	12/12/2017	10 jours	Non programmé	Non engagé	Non payé
22	3	Communauté de communes Cœur de Tarentaise	· ·	-			
22	3	Transport accompagné Centre Intercommunal d'Action Sociale	29/12/2016	2 mois	19 mois	Non engagé	Non payé
23	3	Atelier parents-enfants itinérants	20/09/2018	1 mois	3 mois	Non engagé	Non payé
		Communauté de communes Val Vanoise	20/09/2016	1 IIIOIS	3 IIIUIS	Non engage	ноп рауе
24	3	Maison de santé pluri-disciplinaire	19/04/2018	1 mois	Non programmé	Non engagé	Non payé
	_	Communauté de communes Val Vanoise			nen pregramme	engage	non puye
25	3	Actions de prévention diabète et cancer Association pour la	08/08/2018	2 mois	Non programmé	Non engagé	Non payé
26	3	promotion de la Maison de santé de Bourg-Saint-Maurice Ingénierie et programmation culturelle Trans' Danse & Cie	23/11/2016	1 mois		Dossier rejeté	
27	4	Coordination illettrisme					
2/	7	Association d'Animation du Canton de Moûtiers	30/05/2016	12 mois	26 mois	Non engagé	Non payé
28	4	Animation clause emploi 2017	11/01/2017	<u> </u>		24 .	
		Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville	11/01/2017	2 mois	8 mois	21 mois	Non payé
29	4	Animation clause emploi 2018	29/01/2018	2 mois	4 mois	11 mois	Non payé
		Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville	29/01/2010	2 111015	4 111015	11 111015	Non paye
30	4	Animation d'initiatives de transition	12/05/2017	15 jours	19 mois	Non engagé	Non payé
24		Tarentaise Branchée	,,,				
31	4	Animation du conseil des acteurs du territoire Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville	03/05/2017	1 mois	2 mois	Non engagé	Non payé
32	4	Etude de faisabilité espace travail partagé					
32	'	Communauté de communes Cœur de Tarentaise	08/09/2017	4 jours	8 mois	Non engagé	Non payé
33	4	Emergence	20/05/2010	2	2	C!-	M
		Adises Active	29/05/2018	2 mois	2 mois	6 mois	Non payé
34	5	Voyage d'étude Marennes Oléron	16/05/2018	15 jours	2 mois	Non engagé	Non payé
		Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	10/03/2010	15 jours	2 111013	non engage	non paye
35	5	Boucles saisonnières tourisme	05/07/2018	5 jours	3 mois	Non engagé	Non payé
36	5	Commune Les Belleville Boucles saisonnières service à la personne et création		-			
30)	groupement d'employeur	21/06/2018	15 jours	4 mois	Non engagé	Non payé
37	6	Animation LEADER 2016					
J,		Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	28/12/2015		14 mois	20 mois	36 mois
38	6	Animation LEADER 2017	27/42/2046				
		Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	27/12/2016		2 mois	8 mois	Non payé
39	6	Animation LEADER 2018	30/11/2017		4 mois	9 mois	Non payé
		Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	30/11/201/		4 111015	3 111015	ноп рауе

> Analyse

Comme évoqué précédemment l'APTV accuse un certain retard dans l'instruction de ses dossiers.

Le premier paiement FEADER est arrivé en décembre 2018, pour l'animation LEADER 2015, 3 ans après le dépôt du dossier de demande d'aide.

A noter que les délais entre le dépôt de dossier et la sélection sont relativement courts : 1,7 mois en moyenne (hors dossier 2016 non représentatif – le COPROG ayant du valider une seconde fois la sélection suite à la signature de la convention LEADER)

Résultats enquête des membres du Comité de Programmation

Du 1^{er} août au 24 septembre 2018, la chef de projet LEADER a interrogé 25 membres du comité de programmation, sur les 34 membres qui composent ce groupe, soit un taux de 73 % de personnes interrogées.

Ces membres ont été choisis sur le critère de leur assiduité aux réunions.

1) Qui sont-ils?

- 13 sont membres du collège privé
- 12 sont membres du collège public
- 13 sont membres titulaires tout collège confondu
- 12 sont membres suppléants

Les enquêtes ont été réalisées très majoritairement en entretien en face à face (23), certaines ont été réalisées par téléphone (2).

Un questionnaire a été rédigé par l'APTV (c. annexe 4) pour servir de grille d'entretien.

Ce questionnaire est scindé en deux grandes parties : la première relève du comité de programmation et des aspects de gouvernance ; le second releve du fonctionnement général de LEADER.

Sur les 25 membres interrogés :

- 18, soit 72 % ont un mandat dans une structure, ou sont employés par une structure, qui a sollicité une aide LEADER.

Mais ces membres sont rarement directement impliqués dans les projets sollicitant l'aide :

- Seuls 5 d'entre eux, soit 20% ont été auditionné en comité de programmation, en tant que porteur de projet sollicitant une aide LEADER.

2) Comment percoivent-ils leur implication au COPROG?

Sur une série de 7 propositions, les membres interrogés ont choisi très majoritairement (22 réponses, soit 88 %) l'affirmation suivante :

« Etre membre du comité de programmation, c'est accompagner à mon échelle le développement d'initiatives dans les domaines de l'environnement et du social en Tarentaise ».

Par ailleurs, les réponses ayant été ordonnée, cette affirmation a été notée par 19 membres sur 21 « 1^{ère} » par ordre d'importance sur l'ensemble des réponses données.

La seconde affirmation dans laquelle se retrouve la majorité des membres (17 réponses, soit 68 %) est : « Je suis membre du COPROG pour faire entendre mon avis et l'exprimer par le vote »

La troisième affirmation (16 réponses, soit 64 %) est :

« Je suis membre du COPROG pour savoir ce qui se passe sur le territoire sur des thématiques qui m'intéresse ».

Enfin la quatrième affirmation d'importance (16 réponses, soit 64 %) est :

« Je suis membre du COPROG pour participer à la réussite du programme LEADER »

Les autres affirmations ont recueillis nettement moins l'adhésion des personnes interrogées : « savoir ce qui se passe pour m'en inspirer » (6 réponses, 24 %), défendre les projets portés dans mon bassin de vie proche : commune, interco (6 réponses, 24 %), défendre les projets portés par ma structure (4 réponses soit 16 %)

> Analyse

Globalement l'ensemble des personnes interrogées partage la même analyse du rôle d'un membre de comité de programmation LEADER. Malgré l'appartenance de chacun à une structure et un bassin de vie plus restreint, l'analyse et l'attention est bien portée à l'échelle du territoire Tarentaise.

Par ailleurs en tant que membre du COPROG, leur participation est majoritairement désintéressée.

D'ailleurs l'interdiction de voter pour un projet pour lequel le membre du COPROG peut être associé de près ou de loin, limite de fait cette position.

3) Quel regard sur leur COPROG?

A la question « Pensez-vous que le comité de programmation est représentatif du territoire ? », les avis divergent :

- 14 membres (56 %) répondent oui ;
- 10 (40 %), non.
- 1 personne interrogée ne sait pas, faute de connaître suffisamment le profil des membres qui composent ce groupe.

Afin de rendre le COPROG plus représentatif de la diversité du territoire sur les thématiques de changement climatique et de vitalité sociale, les membres interrogés proposent d'intégrer à l'avenir :

- Des maires de grandes stations de sport d'hiver,
- D'avantage d'agriculteurs,
- Des jeunes actifs,
- Des citoyens « lambda », pas forcément organisé en association,
- Des décisionnaires du monde de l'entreprise, du tourisme mais pas que,
- Des représentants de structures de la petite enfance et de la jeunesse (espace jeune, ...),
- Des représentants des structures du social : associations caritatives, organismes s'occupant des personnes âgées : ADMR, Vers toi, médecin gériatre,...

Concernant les personnes présentes, il a été également évoqué que se sont toujours les mêmes têtes qui se retrouvaient dans plusieurs associations, le CLD,...

En parallèle, à la question « Comment jugez-vous la communication entre les différents membres du COPROG ? » :

- 13 membres (52 %) répondent « insuffisante »
- 9 membres (36 %), « convenable »
- 3 membres (12 %), « très bonne ».

La plupart des membres interrogés évoque ne pas bien connaitre une grande partie des autres membres de cette instance, et notamment parce que la « logistique » ne s'y prête pas.

Par ailleurs la méconnaissance est accentuée par le placement habituel des membres qui scindent de manière quasi systématique collège public et collège privé, placés face à face autour de la tablée.

Cette opposition public-privé est renforcé par le placement côté à côté des binômes « titulaire-suppléant » invités à se concerter pour noter ensemble sur la grille de sélection.

Afin de « briser la glace » et de favoriser l'interconnaissance, plusieurs pistes ont été proposés par les membres interrogées :

- Organiser des « temps de convivialité » autour d'un verre avant ou après la réunion
- Organiser des « commissions de travail » pour approfondir en petit groupe un sujet, un projet

- Se rencontrer en dehors de l'APTV, notamment sur le terrain, à l'image des visites d'alpage organisées dans le cadre du « Plan Pastoral de Territoire ».
- Imposer les placements pour mélanger dans la salle les membres des collèges privés et public, tout en conservant les binômes mais cette proposition ne recueille pas l'approbation de tous...
- Partager un repas tous ensemble tous les 6 mois, à l'image de ce que certains conseils municipaux organisent.

> Analyse

Ces propositions sont pertinentes et méritent d'être étudiées.

Concernant l'ajout de nouveaux membres au COPROG, l'écueil sera que peut-être que les personnes proposées soient peu disponibles pour des réunions en soirée organisées par l'APTV... structure par ailleurs peu connue par la majorité d'entre-elles.

Cependant si le territoire se lance à l'avenir dans une nouvelle programmation, il sera pertinent de faire la démarche de les solliciter.

Quant à l'amélioration de l'interconnaissance, il est évident que des améliorations peuvent être apportées facilement en mettant en place certaines propositions citées par les membres.

4) Organisation des réunions : une logistique qui convient quasiment à tous

La majorité des membres du Coprog (20 - soit 80 %) lise la <u>note préparatoire</u> transmise en amont du COPROG afin de prendre un temps pour s'informer sur les projets qui seront présentés et débattus.

Celle-ci convient à tous. Elle est jugée claire et synthétique.

La même trame toujours suivie est appréciée car elle permet de trouver rapidement une information recherchée.

Les membres qui ne la lisent préfèrerait en recevoir un exemplaire papier par courrier.

Les comptes rendus conviennent également.

<u>Le lieu de réunion</u> fait l'unanimité (25 réponses, soit 100 %) : il est jugé central, facile d'accès, la salle bien équipée. Certains souligne que le fait que le lieu ne soit pas tournant évite de se tromper.

<u>L'heure de démarrage</u>, 17h00, convient à la très grande majorité (22 réponses, soit 88 %). 3 personnes interrogées souhaiterait que la réunion démarre un peu plus tardivement vers 17h30, voire 18h00, pour des raisons professionnelles ou personnelles (sortie de l'école,...)

La durée (2 h en moyenne), convient à la très grande majorité également (23 réponses, soit 92 %).

Globalement cette durée est jugée convenable par tous, avec la demande d'éviter de la dépasser. En effet, il est jugé qu'au-delà de 2 heures, il est difficile de rester concentré, les participants n'ont plus l'attention nécessaire pour être « efficace », pour l'analyse des dossiers.

<u>La fréquence des réunions</u> (tous les deux-trois mois) convient aussi à tous les membres (25 réponses, soit 100 %).

> Analyse

Il en ressort que sur ces points précités, aucune piste d'amélioration n'est à apporter, ne serait-ce peut-être de décaler légèrement l'heure de démarrage de la réunion.

5) Une audition des porteurs de projets unanimement appréciée

Les membres du COPROG interrogés apprécie unanimement (25 réponses soit 100 %) de pouvoir écouter les maitres d'ouvrage présenter leur projet.

Le « côté humain » d'un échange et d'un débat sur le fond des projets est particulièrement apprécié.

C'est une phase que la plupart juge même essentielle et indispensable et ne souhaite pas que l'équipe technique de l'APTV se substitue aux maitres d'ouvrage pour présenter les projets.

En effet, qui mieux que le porteur de projet lui-même peut présenter son projet ?

Cette audition leur permet de défendre leurs projets, les propos et l'intention ne sont pas déformés par une vision extérieure. Ils peuvent répondre de manière précise à toutes les questions posées lors des échanges qui suivent la présentation.

Elle est même jugée déterminante car certains porteurs se montrent tout de suite plus crédibles que d'autres car d'avantage investis dans leur projet.

Enfin le dialogue engagé entre les membres du COPROG et les porteurs de projet est jugé essentiel.

Le temps accordé est jugé très majoritairement satisfaisant (22 réponses, soit 88 %).

Seuls 3 membres interrogés trouve qu'il est trop court et souhaiterait l'allonger ou bien formaliser des commissions en amont pour prendre le temps de mieux cerner les projets présentés.

Les autres membres du COPROG pensent au contraire que le temps de présentation est suffisant, il permet d'aller à l'essentiel et oblige les porteurs de projets à être synthétique, « aller droit au but ». Par ailleurs ces 10 minutes permettent à ceux qui écoutent de rester attentifs, concentrés.

Concernant le temps d'échange, même si globalement les 10 mn présentés sont jugés satisfaisantes, il est demandé d'accorder un peu de souplesse car certains projets soulèvent plus de questions que d'autres. Il est nécessaire de s'adapter, de s'ajuster en fonction des dossiers.

Beaucoup de membres reconnaissent toutefois qu'à l'usage la présidente du Coprog laisse souvent dépasser le temps « officiellement » accordé afin de ne pas interrompre les échanges.

> Analyse

Globalement cette phase est appréciée telle qu'elle est organisée ; aucune amélioration notable n'est à apporter.

6) Une phase de sélection qui pourrait être améliorée

La question du délai entre audition et sélection a été abordée.

Pour rappel, pour passer en sélection, le porteur de projet doit avoir déposé son dossier de demande de subvention et l'APTV doit l'avoir pré-instruit.

A ce jour les membres du COPROG ont validé la possibilité de laisser le choix aux porteurs de projet :

- Soit d'effectuer un premier passage en audition sur la base d'un projet encore prévisionnel pour éventuellement le retravailler suite aux échanges avec le COPROG. Le porteur de projet dépose dans un deuxième temps sa demande d'aide formalisée.

 Lors du deuxième passage en COPROG, le porteur de projet ne revient pas ; c'est l'équipe technique qui présente brièvement le projet avec les montants et le calendrier prévisionnel affiné.
- Soit d'effectuer un seul passage en COPROG où la sélection/notation se réalise à la suite de l'audition. Pour cela le porteur de projet doit avoir remis en amont son dossier de demande de subvention finalisé et signé à l'APTV.

Lors des échanges informels sur ce point avec les membres du COPROG il s'est avéré que beaucoup d'entre eux ont exprimé le souhait de regrouper lors de la même réunion l'audition puis la sélection dans la foulée. Ou au maximum d'effectuer la sélection lors du comité de programmation suivant.

En effet les inconvénients de la première option sont que parfois les membres présents en audition ne le sont pas en sélection, ou inversement. Il est alors jugé difficile de noter à l'appui de la seule note préparatoire sans avoir entendu le maitre d'ouvrage présenter son projet et pris connaissance du débat qui en a suivi.

Par ailleurs il arrive que les maitres d'ouvrage mettent un certain temps à déposer leur dossier et le temps passé entre leur audition et leur passage en sélection peut être relativement long (1 an ou plus...). Les éléments du projets ne sont alors plus très clairs pour les membres du COPROG en phase de sélection/notation.

A l'usage, la <u>grille de sélection</u> apparait adaptée pour la majorité des membres interrogés (18, soit 75 %). ¼ des membres cependant ne « s'y retrouve pas » sans toutefois exprimer clairement comment celle-ci devrait évoluer.

Une proposition a été faite de demander aux autres territoires porteurs d'un programme LEADER de partager leurs grilles afin de voir la manière dont ils ont formulé les choses.

Cette proposition est pertinente et le GAL Tarentaise a réalisé cette démarche auprès des GAL voisins et autres rhônalpins (10 grilles récupérées à analyser).

La majorité des personnes interrogées (19, soit 76 %) disent prendre en compte les commentaires et remarques émises par les autres membres du COPROG lors de leur notation.

En effet la plupart reconnait que l'intérêt du débat c'est de compléter sa compréhension du dossier, ce qui peut amener à faire évoluer son point de vue.

C'est d'ailleurs l'intérêt d'avoir autour de la table de membres qui ont chacun une expertise sur un sujet en particulier : sur certains dossiers, certains ont une approche plus technique que d'autres et apporte un jugement plus circonstancié, apprécié de ceux qui maitrise moins le sujet.

C'est une approche collective du dossier, pas une approche individuelle, il s'agit d'émettre un avis dans le sens de l'intérêt collectif et de la stratégie.

Le <u>mode de notation</u>, à savoir anonyme, à l'aide d'un support papier et laissé au libre arbitre des membres, soit seuls, soit en binôme « titulaire-suppléant » s'ils le souhaitent, convient à l'unanimité (25, soit 100 %).

Lors de l'enquête, il a été demandé aux membres interrogés de classer les 5 critères de la grille de sélection par ordre d'importance.

Il en résulte que chacun a son propre classement et celui-ci est aussi varié d'une personne à l'autre.

En faisant la moyenne des positions attribuée à chacun des critères, nous pouvons effectuer un classement :

- 1) Dimension territoriale
- 2) Effet levier du fonds LEADER
- 3) Innovation
- 4) Réponse à la stratégie du programme
- 5) Dimension partenariale

A noter que deux personnes membres s'interrogent sur la pertinence du critère « réponse à la stratégie du programme ». Leur argument est que les projets présentés en COPROG sont proposés parce qu'ils répondent intrinsèquement à la stratégie du programme...

Cet argument peut en effet s'entendre.

Enfin les membres du COPROG ont été interrogés pour savoir si d'autres critères non listés dans la grille de sélection rentraient également en ligne de compte dans leur jugement.

Il s'avère qu'en effet la plupart prennent en compte de manière informelle d'autres critères quand ils notent un projet.

Le premier est la qualité de la présentation en audition, pour 17 personnes interrogées, soit 68 %.

La plupart reconnaisse pouvoir se laisser convaincre ou pas par une audition, suivant la qualité de celle-ci, de la motivation du porteur de projet.

Le second critère qui est pris en compte de manière informelle est la capacité financière du porteur de projet. Même si le règlement du programme LEADER souligne l'obligation de l'égalité de traitement entre porteurs de projet sollicitant du FEADER, le projet d'une commune support de station (par exemple) ou

d'une entreprise avec un chiffre d'affaire important sera étudié différemment pour 14 personnes interrogées (56 %).

Malgré tout ce point relève du critère « effet levier » de la grille de sélection. Mais il est possible que cette dissociation des porteurs de projets dans la notation impacte également sur l'ensemble de la notation.

Enfin autre critère également pris en compte par la moitié des membres (13, soit 52 %) est la cohérence du porteur de projet entre le projet présenté et son fonctionnement classique (suspicion de « green-washing » par exemple...)

De manière ponctuelle, ont été également évoqué la capacité du porteur de projet à faire perdurer son action sans l'aide LEADER ainsi que la qualité de montage du projet.

> Analyse

Les modes de notation étant libre et anonyme, il est difficile d'appliquer dans la notation le plus d'objectivité et de neutralité possible.

Malgré tout, ces votes sont important pour les membres du COPROG ; ils assoient leur rôle et leur importance et les motive à s'impliquer dans cette instance.

7) Des projets sélectionnés et programmés qui globalement répondent bien à la stratégie

Globalement, la majorité des membres interrogés (18, soit 72 %) trouvent que les projets répondent bien à la stratégie du programme LEADER.

Cependant certains d'entre eux ont souhaité dissocier leurs réponses et trouvent que les projets retenus sur le volet « environnement » répondent « un peu » aux enjeux du changement climatique et les projets retenus sur le volet « social » répondent « beaucoup » aux enjeux associés.

> Analyse

Cette réponse est intéressante car nous l'avons vu précédemment le COPROG a sélectionné autant de projets relevant des fiches actions « changement climatique » que des fiches actions « vitalité sociale ». Mais les projets relevant de l'environnement semblent moins convaincre ou alors ont moins marqué les membres du comité de programmation.

Enfin un membre a observé que les moyens financiers du programme LEADER ne sont pas à la hauteur de ses deux enjeux sur le territoire Tarentaise.

Il faudrait par ailleurs que ces fonds dédiés à l'environnement et au social soient associés à une meilleure prise en compte dans les projets politiques portés par les communes et les communautés de communes.

A la question « <u>selon-vous, ces projets auraient-ils existé sans le soutien du programme LEADER</u> ? », les réponses sont très partagés.

- Une petite majorité (11, soit 44 %) pense que très peu de projets auraient existé sans le soutien du programme LEADER.
- 6 personnes interrogées (24 %) pense au contraire que la plupart des projets auraient existé sans le soutien du programme LEADER
- Enfin 5 autres personnes (20 %) souhaite préciser dans leur réponse : selon eux, la plupart des projets portés par un maitre d'ouvrage public aurait existé sans LEADER et la plupart des projets portés par un maitre d'ouvrage privé de type associatif n'aurait pas existé sans LEADER.

> Analyse

Avec le recul de l'accompagnement technique des porteurs de projets, la dernière réponse semble être la plus juste.

Toutefois un des membres enquêtés a souligné que même pour les collectivités l'aide LEADER pouvait être un élément déclencheur pour mettre en place des projets qui ne relevaient pas de leur programme classique d'investissement.

Une enquête menée auprès des porteurs de projet lors de l'évaluation finale apportera une réponse objective.

8) Une plus-value « LEADER » reconnue

Les membres interrogés pensent unanimement que le programme LEADER apporte une plus-value sur le territoire.

Cette plus-value est définie de plusieurs manières :

- Les financements apportés au territoire permettent de faire émerger, soutenir des projets et créer une dynamique autour des thèmes du social et de l'environnement
- LEADER apporte une pluralité dans la réflexion
- La création d'un groupe d'élus et de membres de la société civile réunis pour discuter de l'avenir du territoire et retenir des projets pertinents
- Permet de faire émerger des projets expérimentaux qui sans LEADER n'auraient pas vu le jour
- Ce programme et l'instance « COPROG » officialisent la « vitalité sociale » et le « changement climatique » comme deux thématiques incontournables pour le territoire. Des thématiques jusqu'alors « annexes » pour beaucoup de collectivités et d'acteurs du territoire. LEADER communique et « ouvre l'esprit » sur ces sujets.
- Concrétise des années de réflexions et de propositions du CLD
- Permet à certains projets de s'inscrire dans une dimension européenne
- Apporte à l'APTV les moyens d'exercer une cohésion de territoire
- Permet d'apporter des financements à des collectivités locales dans un contexte tendu.

Enfin les membres du COPROG affirment également unanimement que les thématiques traitées via les fiches actions sont toujours d'actualité vis-à-vis des besoins du territoire.

9) Un fonctionnement général à la loupe

<u>L'animation portée par l'équipe technique</u>, qu'il s'agisse de l'animation et de la préparation de réunion du COPROG, du travail d'instruction ou de la coordination des actions de coopération, est unanimement appréciée (rigueur, efficacité, pertinence, clarté, réactivité, travail de vulgarisation pour mettre à la portée de tous la complexité d'un programme européen,...).

Quelques attentes ont été exprimées :

- Un porteur de projet souhaiterait que l'équipe technique puisse mener un travail sur l'avance de trésorerie, notamment pour constituer un fonds qui serait mis à disposition des petits porteurs de projets associatifs.
- Présenter davantage en réunion le rendu des projets finalisés
- Il est également souhaité de rajouté davantage de moments conviviaux (partage d'un verre en fin de réunion)
- En introduction des COPROG, il serait intéressant de faire un point sur les nouveaux porteurs de projets rencontrés,...

<u>Les moyens d'animation</u> (1,7 ETP cette année) semble suffisant à une petite majorité des membres interrogées (14, soit 56 %).

Un certain nombre (9, soit 36 %) répondent toutefois être mal placés pour juger de cela ; ils ne se rendent pas compte si les moyens sont adaptés à la charge de travail.

Quant à <u>l'accompagnement des porteurs de projets</u> au plus près (aide au remplissage du formulaire de demande d'aide, ...), il est reconnu pertinent, voire indispensable au vu de la complexité du dispositif, par l'ensemble des membres du COPROG (25, soit 100 %)

Au sujet de la <u>communication</u>, l'APTV a interrogé les membres du COPROG pour savoir s'ils étaient d'accord avec le choix de l'APTV de mettre en « stand-by » la communication démarrée en janvier 2017 en raison des problèmes administratifs rencontrés par l'outil entrainant des très grands retards de paiement. (large diffusion d'une plaquette d'information, courriers envoyés aux collectivités et aux associations, articles de presse,...)

La majorité d'entre eux (14, soit 56 %) ne sont pas d'accord avec ce choix.

Ils pensent qu'il est important de poursuivre la communication pour plusieurs raisons :

- Encore beaucoup d'acteurs sur le territoire méconnaisse le programme LEADER : qu'ils s'agissent d'associations, d'entreprises mais également de collectivités. C'est plus juste et plus équitable que chacun connaisse cet outil de manière égale.
- Communiquer sur LEADER ce n'est pas seulement s'adresser aux porteurs de projets potentiels pour les inciter à solliciter une subvention, c'est aussi parler de ce qui s'est réalisé. Il s'agit de rappeler aux porteurs de projets de communiquer sur LEADER quand ils relaient le bilan de leur opération dans la presse même si le fonds n'a pas encore été versé.
- Communiquer sur le programme LEADER peut être réalisé en parlant des difficultés rencontrées, des retards de paiement ; il faut prévenir les porteurs de projets potentiels que la démarche peut s'avérer longue et complexe.
- Expliquer le rôle clé de l'APTV dans l'animation du dispositif et qui permet aux acteurs de Tarentaise d'en bénéficier.

Toutefois 11 membres interrogés (44 %) estiment que le programme est déjà bien relayé, la preuve en est que les dossiers arrivent toujours.

Afin de mieux communiquer sur l'outil, plusieurs pistes ont été spontanément proposées par les membres interrogées :

- Envoyer un courrier nominatif à chaque élu de Tarentaise pour expliquer le dispositif
- Intervenir au sein des conseils municipaux et conseils communautaires pour présenter le programme et répondre aux questions posées.

La majorité des membres du COPROG (19, soit 76 %) confirment communiquer sur LEADER autour d'eux, alimentant ainsi le « bouche à oreille », la circulation de l'information par réseaux de connaissance.

Enfin, concernant les projets finalisés, la quasi-totalité des membres du COPROG (22, soit 91 %) se disent intéressés par la mise en place de visites de terrain, et serait prêts à y consacrer environ ½ journée ponctuellement dans l'année (pour 19 d'entre eux, soit 76 %)

> Analyse

Il est évident qu'avoir un retour sur les projets finalisés – en réunion ou sur le terrain – est une action importante à mettre en place.

Concernant le retour en réunion celui-ci est à ce jour encore difficile car aucun porteur de projet n'a encore fait de demande de solde, le formulaire n'étant pas mis à disposition, tant que les actes d'engagement juridique n'ont pas été envoyés. L'APTV n'a donc à ce jour que très peu de données.

Cela affecte également la communication ; difficile de solliciter les porteurs de projets pour leur demander de faire passer à la presse un bilan de leur action financée dans le cadre de LEADER alors qu'à ce jour aucun d'entre eux n'a bénéficié de versement...

10) Des difficultés de mise en œuvre du programme évidentes

Le questionnaire proposait d'aborder les principaux freins rencontrés par les porteurs de projet :

Il en résulte que :

- 1) Les <u>très</u> longs délais de paiement sont évoqués unanimement comme étant le principal frein pour les porteurs de projets
- 2) L'avance de trésorerie est un frein pour 23 des personnes interrogés (92 %). Un frein que module certain : cela est vrai surtout pour les petits porteurs de projet de type associatif que pour les collectivités ou les entreprises
 - Il est également souligné que l'absence d'arrêté attributif accentue les difficultés en ne permettant pas aux porteurs de projet de présenter ce document pour demander un prêt bancaire.

- 3) L'autofinancement est jugé majoritairement (16, soit 64 %) comme un frein pour les porteurs de projet et est reconnu comme un frein avant tout pour les privés, les associations.

 Malgré tout la plupart d'entre eux pense qu'il est quand même, « normal », voire indispensable que les porteurs de projets assurent un financement qui leur est propre. Cela permet de prouver son engagement, son implication et le responsabilise par rapport au projet conduit.

 Deux membres pensent qu'il pourrait être pertinent de moduler le taux d'autofinancement en fonction des porteurs de projets, pour descendre au maximum à 10 % pour les associations.

 Enfin, deux autres membres seraient tout de même partants pour un financement à 100 % pour certains projets.
- 4) La longueur des démarches entre le premier entretien jusqu'à la sélection avis d'attribution FEADER est jugée également par la majorité des membres du COPROG comme un frein (13, soit 52 %). En réalité elle est très variable selon les porteurs de projets en fonction du temps qu'ils mettent à finaliser leur dossier de demande de subvention et à joindre toutes les pièces exigées.
- 5) L'avis sur la complexité de remplissage des formulaires et le nombre important de pièces à fournir est partagé. 13 membres interrogés (52 %) juge qu'il ne s'agit pas d'une difficulté car l'équipe de l'APTV est là pour aider. 9 membres interrogés (36 %) juge au contraire que cela peut décourager un porteur de projet. Enfin un certain nombre de membres modulent leur réponse selon la nature du porteur de projet : les collectivités ont des services plus rompus à cet exercice que les associations.
- 6) La non rétro-activité de la procédure, c'est-à-dire que les dépenses déjà engagées avant le dépôt du dossier ne soient pas prises en compte est jugé par la grande majorité (18 soit 72 %) comme n'étant pas un élément contraignant. Il s'agit simplement d'une règle à respecter.

Au final il a été demandé aux membres du COPROG de noter le <u>degré de complexité</u> que LEADER représente pour eux. <u>La note moyenne des 25 personnes interrogées est de 6,31/10.</u>

La plus basse note attribuée est 2/10 (peu complexe).

La plus haute, de 10/10 (très complexe).

La note la plus fréquemment attribuée est 7/10.

De l'avis des membres du COPROG, les conséquences directes des difficultés de mise en œuvre sont :

- Le découragement, le renoncement des porteurs de projets, et notamment du monde associatif
- Moins de projets présentés en COPROG : s'arrêtent au stade du premier entretien
- Moins de projets réalisés sur le territoire, moins de projets innovants
- Des porteurs de projets toujours dans l'attente de paiement qui du coup ne relance pas d'autres projets, faute de movens
- Une mauvaise image de l'Europe et de ses lourdeurs administratives
- La perte des valeur de LEADER, qui étaient initialement d'aller au plus près des projets portés par les habitants, les petits porteurs de projets sur les territoires

Les points forts du programme LEADER, évoqués librement par les membres interrogés sont :

- Les financements « qui finiront bien par arriver un jour »,
- Le partage d'une vision du territoire entre élus et société civile, les échanges fournis et pertinents au sein du COPROG
- De permettre de réaliser des projets qu'il aurait été impossible de réaliser autrement
- De permettre de réaliser des projets « non prioritaires » pour certaines collectivités et dont le financement est l'élément déclencheur pour les réaliser
- De mettre sur le devant de la scène les enjeux fondamentaux et complémentaires que sont le développement durable au travers du changement climatique et le mieux vivre ensemble via « la vitalité sociale »
- De permettre à des projets innovants de se réaliser
- La proximité avec les animateurs LEADER
- L'appui de l'APTV qui aide les porteurs de projets : c'est un trait d'union fort.
- Des financements en complément des autres programmes développés sur le territoire

- Apporte une cohésion en Tarentaise
- Le financement d'actions d'intérêt général, qui apportent à tous
- La capacité de créer du lien entre les acteurs
- En tant que membre, un enrichissement personnel quand on s'intéresse à « la vie de la cité »
- L'implication des citoyens dans les débats et les choix des projets
- Le fait d'apprendre à travailler ensemble, à l'échelle de la Tarentaise

En complément le questionnaire proposait une série d'affirmations et les personnes interrogées ont été invité à dire si elles étaient d'accord ou pas sur celles-ci.

- 1) « LEADER palie le déficit d'aide publique » est une affirmation partagée par 18, soit 72 % des personnes interrogées. Un certain nombre de membres soulignent ne pas avoir une connaissance assez fine des aides publiques pour porter un jugement sur ce point.
- 2) A l'unanimité les membres interrogés confirme que « LEADER apporte un taux d'aide souvent important ».
- 3) « LEADER apporte une aide au fonctionnement, désormais de moins en moins soutenu par les autres financeurs » est actée par 20, soit 80 % des interrogées.
- 4) Egalement à l'unanimité, les membres du COPROG affirme que « LEADER propose une sélection des projets basée sur une « démocratie participative, par le biais d'échanges avec le porteur de projet et de débats, par le vote anonyme de chaque membre titulaire,... »
- 5) La très grande majorité (22, soit 88 % des personnes interrogées) souligne que « *LEADER laisse* une voie prépondérante à la société civile, majoritaire dans le quorum » mais 13 % s'interroge sur le fait que cela soit un point fort.
- 6) 72 % des membres interrogées (19) affirment que « LEADER soutient les petits porteurs de projets », notamment associatif, 24 % (6) pensent que c'était l'enjeu du programme mais que sur ce point il ne tient pas ses promesses.
- 7) 80 % des membres interrogées (20) affirme également *que « LEADER soutient l'innovation »*; pas assez pour les 21 % (5) restant.

En conclusion, le questionnaire proposait de <u>noter la satisfaction générale du programme LEADER actuel</u> : la <u>note moyenne des 24 personnes interrogées est de 7,02/10</u>.

La plus basse note attribuée est 4/10 (peu satisfait) ; la plus haute, de 9/10 (très satisfait) ; la note la plus fréquemment attribuée est 8/10.

Le dispositif est attractif pour les porteurs de projets

Les résultats synthétisés ci-dessous sont issus du tableur « Suivi des projets candidats à LEADER » (cf. annexe 5). S'y reporter pour obtenir des informations détaillées.

Depuis 2015, l'équipe technique de l'APTV a rencontré des porteurs de projets pour 77 opérations sollicitant potentiellement une aide LEADER. Dans plusieurs cas, il pouvait s'agir d'un même porteur de projet sollicitant l'aide LEADER pour plusieurs projets différents.

- **31 dossiers** ont vu leur dossier LEADER aboutir *(sur 35 dossiers déposés, 4 projets récurrents n'ont pas nécessité une nouvelle rencontre)*
- 2 dossiers ont été rejetés en phase de sélection par les membres du COPROG
- 8 dossiers se sont avérés inéligibles à LEADER (en terme de nature de dépense, de stratégie,...)

- **11 dossiers** ont été finalement abandonnés (pour des problèmes d'avance de trésorerie et d'autofinancement du maitre d'ouvrage ou pour des soucis de rentabilité générale de l'opération)
- **9 dossiers** se sont réalisés sans LEADER (les porteurs de projet ont trouvé d'autres financements « plus faciles » ou souhaitaient avancer très rapidement)
- **15 dossiers** sont actuellement « en suspens » ; l'APTV vient de solliciter les porteurs de projet pour savoir s'ils déposeront une demande en 2019-2020

✓ Critère de jugement 2D L'animation du dispositif LEADER est efficiente

1. L'animation générale du programme

1.1. Animation du GAL et des comités de programmation

En **2016**, l'équipe technique LEADER a organisé et animé :

- **5 comités de programmation** les 16 mars, 29 avril, 9 juin, 15 novembre et 13 décembre.
- **1 réunion du groupe d'action locale** le 16 mars (à la suite du comité de programmation)
- **1 réunion d'information** sur le fonctionnement du programme le 7 juin.

En 2017, l'équipe technique LEADER a organisé et animé :

- **6 comités de programmation** les 7 février, 28 mars, 30 mai, 12 septembre, 14 novembre et 21 décembre.
- **1 réunion du groupe d'action locale** le 21 décembre (à la suite du comité de programmation)

Les comités de programmation sont particulièrement bien suivis.

Concernant l'organisation de ces comités de programmation, la répartition des tâches entre le chef de projet LEADER et la gestionnaire a été clairement établie dans un document interne.

1.2. Communication

Au printemps 2016, la chef de projet LEADER et la chargée de mission santé-service ont rédigé une plaquette d'information à destination des porteurs de projets. La chargée de communication de l'APTV a réalisé en interne la mise en page ; un imprimeur professionnel en a réalisé l'impression.

Les membres du comité de programmation ont finalement décidé de retarder la diffusion de cette plaquette pour qu'elle intervienne après la finalisation de signature de la convention LEADER (le 15 novembre 2016). La diffusion s'est donc déroulée par la suite, en janvier 2017.

L'APTV a par ailleurs rédigé sur son site internet des pages dédiées au programme LEADER Tarentaise Vanoise, pages mises en ligne dès le printemps 2016.

Un communiqué a été envoyé à la presse locale lors du lancement de la démarche.

Enfin, une plaque explicative du GAL Tarentaise Vanoise affichée dans les locaux de l'APTV informe les visiteurs du dispositif. Cette plaque est accompagnée d'une affiche détaillant les opérations portées par l'APTV qui ont bénéficié d'un soutien de l'Union Européenne via le programme LEADER.





En 2017, la plaquette de communication réalisée dès le printemps 2016 mais en attente de signature de convention LEADER (15 novembre 2016) pour être diffusée a été distribuée aux communes, communeutés de communes et principales associations du territoire début janvier 2017.

L'APTV a bien conservé sur son site internet des pages dédiées au programme LEADER Tarentaise Vanoise, pages mises en ligne dès le printemps 2016 et complétées au fil de l'eau courant 2017.

Ce site internet a été transformé au premier trimestre 2018. Son contenu général a été nettement allégé et sa navigation a été rendu compatible pour une lecture sur smartphone et tablette. Il présente toutefois les mêmes informations détaillées sur LEADER.

La plaque explicative du GAL Tarentaise Vanoise dans les locaux de l'APTV a été complétée en 2017 d'une affiche détaillant les opérations portées par l'APTV qui ont bénéficiées d'un soutien de l'Union Européenne via le programme LEADER.

Quant à la presse locale, elle a relayé la démarche.

1.3. Coopération

En 2016, de premières démarches ont été menées par la chef de projet LEADER et la chargée de mission « santé, service » auprès du GAL Ardèche3 sur la thématique de la saisonnalité (dans l'axe stratégique « Vitalité Sociale »).

Cette première rencontre, qui s'est déroulée à Grenoble le 29 janvier 2016, n'a pas donné suite à d'autres échanges ou réunions de travail courant 2016.



En 2017, suite aux premières démarches lancées par l'APTV en janvier 2016 auprès du GAL Ardèche3, la chef de projet LEADER Tarentaise a relancé la démarche le 3 février 2017.

Après plusieurs échanges mails et téléphoniques, une réunion sur skype organisée le 16 février 2017 a permis au territoire de Tarentaise de présenter son projet et son offre de coopération au comité de pilotage « coopération » du GAL Ardèche3.

Mais la stratégie du programme LEADER de l'Ardèche n'intègre pas de manière spécifique cette thématique ; malgré une problématique commune rencontrée dans chacun des territoires et des pistes de travail communes évidentes, les membres du comité de pilotage n'ont pas donné suite à la proposition d'offre de coopération du GAL Tarentaise

La chef de projet LEADER Tarentaise a alors relancé une prospection pour trouver un territoire motivé pour travailler sur cette thématique.

Elle s'est alors appuyé sur les conseils de l'Espace Saisonnier des Belleville qui a développé des habitudes de travail avec le Département de la Charente Maritime (participation forum emploi La Rochelle), ainsi que sur les conseils du Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville qui avait repéré que le territoire de Marennes Oléron bénéficiait également de l'animation d'un Comité de Bassin d'Emploi.

La chef de projet Tarentaise a alors retrouvé sur le site internet du Pays Marennes Oléron la candidature LEADER qui mettait en avant une stratégie axé sur la vitalité sociale et l'économie locale, incluant la question de l'emploi saisonnier et des conditions de vie des travailleurs saisonniers.

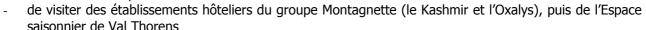
Sur ce constat, elle a contacté 24 avril 2017 l'animateur LEADER du territoire qui a tout de suite donné une suite positive à cette proposition.

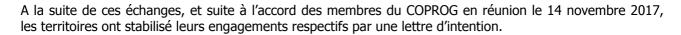
Une nouvelle réunion sur skype s'est alors organisée le 5 mai 2017 et a, cette fois-ci, abouti à une proposition de poursuivre la démarche, et notamment en organisant l'accueil d'une première délégation.

Celle-ci s'est déroulée du 5 au 6 octobre 2017.

Cette rencontre a permis :

- A la délégation de Marennes Oléron de participer au forum de la saisonnalité à Albertville aux côté des espaces saisonniers de Tarentaise
- d'échanger avec les responsables du CBE
- d'échanger entre animateurs LEADER (fonctionnement des GAL respectifs, volet administratif, accord de coopération,...)
- de présenter nos territoires respectifs et leurs dynamiques sur la thématique de la saisonnalité.
- de réfléchir ensemble à la définition d'objectifs communs, des actions conjointes et des actions individuelles en vue de rédiger un accord de coopération.







En 2016, un simple tableau de bord de suivi des projets a été mis en place.

En 2017, la chef de projet LEADER a continué à mettre à jour tableau de bord de suivi des projets, parallèlement au tableau financier tenu par l'instructrice.

Un « pré-travail » d'évaluation de la programmation (à ce stade sans mise en place d'indicateurs) a été réalisé par la chef de projet en préparation de l'organisation de la réunion du GAL 2017.

Dans ce cadre un premier retour du fonctionnement du comité de programmation a été réalisé ainsi qu'un premier bilan des projets sollicitant une aide LEADER (nombre, stade des projets, nature des porteurs de projets, nature des projets, montants financiers, répartition géographique,...)

1.5. Veille, formation, participation aux réunions de réseau « LEADER »

Durant l'année 2016, l'équipe LEADER de l'APTV a beaucoup échangé par téléphone et par mails avec les techniciens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - particulièrement Thadée Hennebo, chargé de mission territorialisé pour la Savoie et la Haute-Savoie, ainsi qu'avec Victor Gnis, chargé de mission FEADER/LEADER. L'APTV a pu également profiter des échanges et des « posts » de l'ensemble de l'équipe technique de la Région sur le groupe « LEADER » de l'intranet « RéseauTerr ».

La chef de projet et la gestionnaire ont également participé à de nombreuses réunions de travail dédiées à LEADER :

- Le 23 mai, réunion de travail LEADER (demi-journée) avec T. Hennebo dans nos locaux



- Le 31 mai, réunion LEADER DADR (journée) à Chambéry
- Le 6 juin, réunion de travail LEADER (demi-journée) avec T. Hennebo et V. Gnis à Chambéry
- Le 10 juin, réunion de travail LEADER (demi-journée) avec T. Hennebo à Chambéry
- Le 4 juillet, réunion LEADER DADR (journée) à Lyon
- Le 19 juillet, réunion du groupe de travail inter GAL Savoie-Haute-Savoie (journée) au Châtelard, dans les Bauges (Savoie)
- Le 4 août, réunion LEADER DADR (journée) à Grenoble
- Le 6 octobre, réunion de travail LEADER (demi-journée) avec T. Hennebo à Chambéry
- Le 20 octobre, réunion de travail LEADER (journée) avec T. Hennebo et F. Pradelle à Chambéry.

Durant l'année 2017, l'équipe LEADER de l'APTV ont poursuivi leur échange mails et téléphonique avec les techniciens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes .

La chef de projet, et pour certaines réunions la gestionnaire, ont également participé à de nombreuses réunions de travail dédiées à LEADER :

- Le jeudi 5 janvier 2017, webconférence organisée par Caprural sur la coopération LEADER
- Le mardi 7 janvier, réunion de travail LEADER « pré-coprog » avec Thadée Hennebo
- Le jeudi 6 avril, formation Caprural sur l'évaluation du programme LEADER
- Le mardi 13 juin, formation Caprural sur l'évaluation du programme LEADER (2ème journée)
- Le lundi 4 septembre, formation Caprural sur l'évaluation du programme LEADER
- Le jeudi 19 octobre, rencontre politique LEADER organisée par la Région (DAFA)
- Le jeudi 16 novembre, réunion technique LEADER organisée par la Région (DAFA)

2. L'animation du volet « changement climatique »

2.1. Accompagnement porteurs de projet

Deux fiche-actions répondent à ce volet de la stratégie du programme LEADER Tarentaise :

- la fiche action n° 1 « Sécuriser les ressources naturels et diversifier les activités économiques liées » ; en 2016 la chef de projet a accompagné 6 porteurs de projets dont les projets répondaient à cette thématique ; 4 en 2017
- la fiche action n°2 « Encourager la sobriété énergétique et consommation responsable » ; en 2016 la chef de projet a accompagné 9 porteurs de projets sur ce thème ; 6 en 2017

2.2. Animation de la démarche « changement climatique » portée par l'APTV

Le changement climatique et la transition énergétique étant au cœur de la stratégie du programme LEADER Tarentaise, la chef de projet a eu également pour mission d'animer le développement de cette thématique au sein de l'instance APTV.

Cela s'est traduit par le portage d'actions en tant que maitre d'ouvrage :

- actions de sensibilisation grand public (plateforme précarité énergétique, plaquette et formation sur intégration transition énergétique dans documents d'urbanisme, balade thermographique, visite de chantier, etc.)
- mise en place et animation d'un système d'autostop organisé, en lien avec le chargé de mission urbanisme/déplacement
- animations pédagogiques

Cela s'est également traduit par l'animation et la coordination de démarches territoriales structurantes pour le territoire : « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », « Plateforme Territoriale de Rénovation du Logement Privé », élaboration d'un « Plan Climat Energie Territorial », animation d'une commission « Energie Climat ».

Elles ont permis d'impulser une réelle dynamique portée notamment par les collectivités du territoire, permettant d'amener potentiellement d'avantage de maitres d'ouvrage à s'intéresser à cette thématique et à déposer des projets au sein du programme LEADER.

3. L'animation du volet « vitalité sociale »

3.1. Accompagnement porteurs de projet

Deux fiches-actions répondent à ce volet de la stratégie du programme LEADER Tarentaise :

- la fiche action n°3 « Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement » ; en 2016, la chargée de mission « santé, service », en collaboration avec la chef de projet LEADER ont accompagné 10 porteurs de projet sur cette thématique ; 8 en 2017
- la fiche action n°4 « Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants » ; en 2016 (et en amont en 2015), 13 porteurs de projet ont été accompagnés sur ce sujet ; 5 en 2017

3.2. Animation de la démarche « vitalité sociale » portée par l'APTV

L'inclusion sociale par le développement des services à la personne accessibles à tous et la mise en œuvre d'actions d'amélioration du lien social constituent le second pilier de la stratégie du programme LEADER Tarentaise, et la chargée de mission a assuré l'animation de ces thématiques pour assurer la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Cette animation a consisté à la mise en réseau des partenaires à travers la commission lien services à la personne de l'APTV et la participation à la réflexion sur différents projets : maintien au domicile, aide aux aidants, développement du réseau des MSAP, schéma départemental des services au public ...

Il n'y a pas eu d'actions sous maîtrise d'ouvrage APTV qui concerne ce volet en 2016 et 2017.

ANNEXES

	Avenant												•-
Fiche-	Opération	Projet	· ·		Avis audition 1			Date dépôt de	Date sélection				Date
action				audition 1		audition 2	audition	aossier		sélection		mation	d'engagement
							2				on		
			Croqueurs de pommes Savoie										
		Renaissance des Vergers	Tarentaise Beaufortain	29/04/2016	favorable			07/06/2016	07/02/2017	15,83	S	28/03/2017	08/11/2018
	1.2.2	Investissements abattoir	CCHT	30/05/2017	favorable			22/06/2017	12/09/2017	16,08	S	40/40/2040	44/42/2040
1		Distributeurs automatiques de Beaufort	SICA Le Beaufort des	12/09/2017	partagé			29/08/2017	12/09/2017	14,83	S	18/10/2018	11/12/2018
		Maison de l'abeille noire	Commune des Belleville	14/11/2017	favorable	-		17/09/2018	18/10/2018	13,54	S		
		Espace muséographique agro-pastoralisme et beaufort Aménagement du verger de la Ballastière	SICA Saint Bernard COVA	13/12/2018 13/12/2018	favorable favorable			06/11/2018	13/12/2018	15,62	S		
		Animations pédagogiques Biodiversité	APTV	09/06/2016	très favorable			18/07/2016	13/12/2016	16,00	c	13/12/2016	
		Animation stratégie risque inondation	APTV	03/00/2010	ties lavorable			18/12/2018	13/12/2010	10,00	3	13/12/2010	
		Actions sensibilisation Energie climat	APTV	29/04/2016	favorable			07/07/2016	28/03/2017	16,15	ς	29/05/2018	
		Sensibilisation et accompagnement des TPE/PME à la sobriété	Chambre des métiers et de	23/34/2010	TAVOIUSIC			07,077,2010	20,03,2017	10,13	,	25/05/2010	
		énergétique	l'artisanat	14/11/2017	favorable			20/12/2017	21/12/2017	16,13	S	10/07/2018	
		Plateforme de lutte contre la précarité énergétique	APTV	18/10/2018	favorable			23/07/2018	18/10/2018	17,33	S	13/12/2018	
		Animation autostop sécurisé	APTV	29/04/2016	favorable			07/07/2016	01/03/2018	11,36	S	01/03/2018	
	2.3.2	Implantation arrêts autostop sécurisé	CCVA	29/04/2016	favorable			13/07/2016	29/05/2018	11,36	S	13/12/2018	
	2.3.3	Implantation arrêts autostop sécurisé	СССТ	29/04/2016	favorable			07/07/2016	29/05/2018	11,36	S	10/07/2018	
2	2.3.4	Implantation arrêts autostop sécurisé	CoVA	29/04/2016	favorable			07/07/2016	29/05/2018	11,36	S		
			Commune de Bourg Saint										
	2.3.5	Expérimentation ligne de transport en commun	Maurice	12/09/2017	favorable			21/08/2017	12/09/2017	15,17	S		
	2.3.6	Etude navettes Moûtiers Val Thorens	CCCT	14/11/2017	favorable			13/12/2017			NS		
	2.3.7	Expérimentation navettes saisonniers Moûtiers-Les Belleville	СССТ	10/07/2018	favorable			21/09/2018	13/12/2018	16,30	S	13/12/2018	
		Etude valorisation Montgalgan	Commune de Moûtiers	28/03/2017	favorable			27/02/2018	01/03/2018	13,50	S	13/12/2018	
		Etude éco-village Villaret des Brévières	Commune de Tignes	15/11/2016	favorable			28/03/2017	30/05/2017	8,46	NS		
		Création MSAP Moûtiers	СССТ	29/04/2016	favorable			27/05/2016	01/03/2018	13,71	S		
	_	Animation MSAP Moûtiers 2016	CCCT	29/04/2016	favorable			27/05/2016	28/03/2017	13,71	S	10/07/00/0	
		Transport accompagné	CIAS du canton de Moûtiers	13/12/2016	très favorable			29/12/2016	07/02/2017	16,25	S	10/07/2018	
_		Animation MSAP Moûtiers 2017	CCCT	07/02/2017	favorable			26/12/2016	28/03/2017	15,77	S		
3		Animation MSAP Moûtiers 2018 Ateliers parents-enfants itinérants	CCCT	29/05/2018	favorable			12/12/2017	21/12/2017	16,57	S	12/12/2010	
		Maison de santé pluri-disciplinaire	CCVV	15/11/2016	favorable très favorable			20/09/2018 19/04/2018	18/10/2018 29/05/2018	13,71 16,08	S	13/12/2018	
		Actions prévention diabète et accomp. post-cancer	Ass. pour la promotion de la	29/05/2018	favorable			08/08/2018	18/10/2018	15,57	S		
	3.2.2	Ingénierie et programmation culturelle	Trans'Dans Cie	09/06/2016	très réservé	15/11/2016	très-	23/11/2016	13/12/2016	7,53	NS NS		
	4.1.1	Coordination Illettrisme	AACM	29/04/2016	favorable	13/11/2010	ties	30/05/2016	30/05/2017	16,67	S	10/07/2018	
		Animation Clause Emploi 2017	CBE	13/12/2016	favorable			11/01/2017	28/03/2017	15,15	S	12/09/2017	08/11/2018
		Animation Clause Emploi 2018	CBE	01/03/2018	favorable			29/01/2018	01/03/2018	16,07	S	29/05/2018	08/11/2018
<u> </u>		Animation d'initiatives de transition	Tarentaise Branchée	07/02/2017	favorable			12/05/2017	30/05/2017	15,46	S	13/12/2018	
*					proposition - nouvelle								
		Animation Conseil des acteurs du territoire	CBE	13/12/2016	audition souhaitée	28/03/2017	partagé	03/05/2017	30/05/2017	13,00	S	10/07/2018	
		Etude de faisabilité espace travail partagé	СССТ	30/05/2017	favorable			08/09/2017	12/09/2017	15,27	S	29/05/2018	
	4.2.4	Emergence	Adises Active	29/05/2018	favorable			29/05/2018	10/07/2018	15,25	S	18/10/2018	
	5.1.1	Voyage d'étude à Marennes Oléron	APTV	01/03/2018	favorable			16/05/2018	29/05/2018	15,92	S	10/07/2018	
5	5.1.2	Boucles saisonnières "tourisme"	Commune des Belleville	10/07/2018	favorable			05/07/2018	10/07/2018	16,50	S	18/10/2018	
	F 1 2	Boucles saisonnières "service à la personne" et groupement	CDE	10/07/2010	forward			21/06/2010	10/07/2010	15.03	_	10/10/2010	
		d'employeurs Animation Leader 2016	CBE APTV	10/07/2018	favorable			21/06/2018 28/12/2015	10/07/2018	15,83	3	18/10/2018 07/02/2017	28/08/2017
اه		Animation Leader 2016 Animation Leader 2017	APTV					28/12/2015				07/02/2017	28/08/2017
ľ		Animation Leader 2017 Animation Leader 2018	APTV					30/11/2017				01/03/2018	25/10/2018
-		Animation Leader 2018 Animation Leader 2019	APTV					30/11/2017				01/03/2018	23/10/2018
		TOTAL											

NI OCIDIC						11 OTC									0 1 1	01	10.00
	Montant d'opération	éligible	Montant Leader sollicité	Montant Leader programmé	Montant CTS attribué	Montant CTS versé	Montant Crédits Europe attribué	Montant Conseil Savoie Mont Blanc attribué	Montant Etat attribué	Montant Région attribué	Montant ARS attribué	Montant Com' Com attribué	Auto- financement "privé"	Auto- financement "public" (si public ou OQDP)	Contrôle- montant total opération éligible	Changement climatique	Vitalité sociale
RRHA190218GA2620004	21 010,40	21 010,40		13 446,64			3 361,66						4 202,10		21 010,40	1	
RRHA190218GA2620001	63 049,00 48 312,23		50 439,20	15 459,89				3 865,00						12 609,80 28 987,38	12 609,80 48 312,27	1	
RRHA190218GA2620001	239 724,45	200 000,00	160 000,00	13 439,69				3 803,00						20 907,30	0,00	1	
MIN 130210G/12020012	250 600,00	200 000,00	128 000,00				32 000,00						90 600,00		0,00	1	
							0_000,00									1	
	13 967,00	13 967,00		11 173,60										2 793,40	13 967,00	1	
	35 899,00	29 416,49		18 818,20	5 744,00	4 715,00								5 883,29	29 416,49	1	<u> </u>
	00.646.03	00.545.00		64 402 52										46 422 20	00.545.00		
	80 616,93 6 251,88	80 616,90 6 251,88		64 493,52 5 001,50										16 123,38	80 616,90	1	
RRHA190218CR0820040	32 000,00	32 000,00		20 480,00	5 120,00									6 400,00	26 880,00	1	
MMA130210CN0020040	5 778,00	5 778,00	1	3 697,92	1 088,64	1 088,64								1 155,60	5 942,16	1	
	7 745,00	7 599,50		5 039,60	1 040,00	1 040,00							260,00	1 259,90		1	
	6 804,00		4 403,20		1 040,00	1 040,00								1 360,80	2 400,80	1	
	192 429,60		80 000,00											112 429,60	112 429,60	1	
															0,00		
DDUA400340CA3C30000	115 542 40	05 542 40		64.000.00												4	
RRHA190218GA2620009	115 542,40 11 000,00	95 542,40	8 800,00	64 000,00											0,00	1	
	11 000,00		8 800,00												0,00	1	
RRHA190218GA2620011	13 727,83		6 863,91		4 118,35	4 118,35								2 745,57	6 863,92	0	
	35 448,00		12 042,52		2 126,88				14 189,00					7 089,60		0	
	37 911,52	30 180,36		24 144,28									0,01	6 036,07		0	
	59 751,00		17 925,30						29 875,50)				11 950,20	41 825,70	0	
	59 751,00		17 925,30						29 875,50)					29 875,50	0	<u> </u>
RRHA190218GA2620013	14 471,98	13 165,09	460,000,00	10 532,07	420,000,00				200 000 00	200 000 00	200 000 00			2 024 256 04	10 532,07	0	<u> </u>
	2 921 256,81 40 730,00	40 730,00	160 000,00 26 067,20		120 000,00				300 000,00	200 000,00	200 000,00			2 021 256,81	2 721 256,81 0,00	0	
	40 730,00	40 730,00	20 007,20												0,00	U	
RRHA190218GA2620003	15 523,00	15 523,00		9 740,44	2 571,36	2 571,36						3 211,20			15 523,00	0	
RRHA190218GA2620002	12 640,50	12 640,50		10 112,40								5 ===,=5		2 528,10		0	
RRHA190218GA2620005	13 294,72	13 036,52		10 429,20									0,02			0	
	20 911,97	18 262,76		11 687,00			5 108,35						6 388,52		23 183,87	0	
DDU 1100319C 13C3000C	24 706 00	34 260,34		27 408,24									0.04	6 953 00	24.260.24	^	
RRHA190218GA2620006 RRHA190218GA2620010	34 706,00 13 860,00	13 860,00	1	27 408,24 11 088,00	1		 	 					0,04	6 852,06 2 772,00		0	,——
RRHA190218GA2620007	22 859,05	22 859,03	1	18 287,22										4 571,80	22 859,02	0	,
	2 580,02	2 580,02		2 064,00									0,02			0	,
	9 083,36	9 083,36		7 266,68										1 816,68	9 083,36	0	
	6 394,80	6 394,80		5 115,84										1 278,96		0	<u> </u>
RRHA190417CR0820004	84 288,33	84 287,65		67 430,12										16 857,53		0	<u> </u>
RRHA190417CR0820009	84 750,14	84 750,09		67 800,07			1	1						16 950,02		0	.——
RRHA190418CR0820049	95 272,63 77 277,06	95 272,50 77 277,06	61 821,65	76 218,00										-	76 218,00	0	
	11 211,00	11 211,00	01 021,03												0,00		

ecteur gricole				Projet MO publique		Projet MO privé			Projet d'un	Association	Entreprise				territoire UE hors	territoire hors UE		Date de sélection	2016	2017	2018	Date de programma	2016
		avec	avec	sélectionn	program	sélectionn		structure							France							tion	
			FEDER	és	més	és		porteuse						région									
		en direct						GAL	COPROG				Alpes	Auvergne									
		du PDR							(hors structure					Rhône									
									porteuse)					Alpes									
_																	0	07/00/0047				20/00/2047	
	0	0		0	(0	0		1	0	0						07/02/2017 12/09/2017	0	1	0	28/03/2017	
1	1 0	1) 1	. (1	0		-	0	1	1						12/09/2017	0	1	0	18/10/2018	
	0 0	0	1	1) 0	0	Ŭ	1	0	0	1						18/10/2018	0	0	1	10/10/2010	
1	1 0	0	1	. 0	() 1	0		0		1	1						13/12/2018			1		
C	0	0	C	0	(0	0																
C	0	0	C	1	. 1	L 0	0	1	. 0	0	0	0					0	13/12/2016	1	0	0	13/12/2016	
	<u> </u>																						
C	0	0	C	1	. 1	L 0	0	1	. 0	0	0	0					0	28/03/2017	0	1	0	29/05/2018	
_									1			_					0	24/12/2017	0	1	0	10/07/2010	
	0	0		1	. () 0 0	0	1	1 0	0	0	0						21/12/2017 18/10/2018	0	1 0	1	10/07/2018 13/12/2018	
	, ,	0	0) 1	1	1 0	0	_	0	0	0	1						01/03/2018	0	0	1	01/03/2018	
	0 0	0	C) 1	1	1 0	0		1	0	0	1						29/05/2018	0	0	1	13/12/2018	
C	0	0	C	1	. 1	L O	0	0	1	0	0	1						29/05/2018	0	0	1	10/07/2018	
C	0	0	C	1	. (0	0	0	1	0	0	1					1	29/05/2018	0	0	1		
C	0	0	C	1	. (0	0	0	0	0	0	1					1	12/09/2017	0	1	0		
,				1			_		1			1					0	12/12/2010	0	0	1	13/12/2018	
	0	0		1		1 0	0	0) 1	0	0	1						13/12/2018 01/03/2018	0	0	1	13/12/2018	
	, 0	0		/ <u> </u>			0	0				1	_					30/05/2017	U	1	1	13/12/2016	
C	0	0	C) 1	. (0	0	0	1	C	0	1						01/03/2018	0	0	1		
C	0	0	C) 1	. (0	0	0	1	0	0	0						28/03/2017	0	1	0		
C	0	0	C	1	. 1	L 0	0	0	1	0	0	1					0	07/02/2017	0	1	0	10/07/2018	
C	, ,	0	C	1	. (0	0			0	0	0						28/03/2017	0	1	0		
	, ,	0	C	1	. (0	0		1	0	0	0						21/12/2017	0	1	0	10/10/10010	
		0	C) 1	. 1	1 0	0		,	0	0	1						18/10/2018	0	0	1	13/12/2018	
	, ,	0) 1	. () 0	0		1	1	0	1						29/05/2018 18/10/2018	0	0	1	0	
	, 0	0		, 0		1 1	0	0		1	0	1					U	13/12/2016	1	U	1	U	
C	0	0	C) 0	() 1	1	0	1	1	0	0						30/05/2017	0	1	0	10/07/2018	
C	0	0	C	0	() 1	1	0	1	1	0	0						28/03/2017	0	1	0	12/09/2017	
C	0	0	C	0	() 1	1	0	1	1	0	0						01/03/2018	0	0	1	29/05/2018	
C	0	0	C	0	() 1	1	0	1	1	0	1					1	30/05/2017	0	1	0	13/12/2018	
		_	,		,	1	1	0	1	1		0					0	30/05/2017	0	1	0	10/07/2018	
) 0	n	1	1	1	L 0	0	0	1	0	0	1						12/09/2017	n	1	0	29/05/2018	
	, ,	0	1	. 0	() 1	0		<u> </u>	1	0	1						10/07/2018	0	0	1	18/10/2018	
C	0	0	C	1	1	. 0	0	1	. 0	0	0	1	0	1	0	0		29/05/2018	0	0	1	10/07/2018	
C	0	0	C	1	. (0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0		10/07/2018	0	0	1	18/10/2018	
C	0	0	C	0	() 1	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	10/07/2018	0	0	1	18/10/2018	
	, ,	0	C	1	. 1	. 0	0		. 0	0	0	0						/				07/02/2017	
	, ,	0			. 1	LJ 0	0	_	. 0	0	0	0						/				07/02/2017	
C	0	0		$\frac{1}{1}$		ւլ <u>0</u>	0	1	. 0	0	0	0						1				01/03/2018	
				<u>'</u>		/		1				0											

2017	2018	2016	2017	2018	Délais	Délais	Délais	Délais de		Services	Services	Enfance	Services à	Services
2017	2013	2010	2017		pour la sélection	pour la program mation	d'engage ment juridique	paiement		culturels et sportifs	marchands			touristiques
1	0		13 446,64		8 mois	10 mois	?	?	Non	non	non	non	non	non
0	0				3 mois	3	?	?	Non	non	oui	non	non	non
0				15459,89	1 mois	?	?	?	Oui	non	oui	non	non	non
0	0								Non	oui	non	non	non	oui
0	0	11 173,60			5 mois	5 mois	?	?	Non	oui	non	non	non	non
0	1			18 818,20	8 mois	22 mois	?	?	Non	non	non	non	non	non
U	1			10 010,20	0 111015	ZZ 111UIS	:	:	NOH	11011	non	11011	11011	non
0	1			64 493,52	1 jour	7 mois	?	?	Non	non	non	non	non	non
0				5001,5					Non	non	non	non	oui	non
0	1			20 480,00	8 mois	8 mois	?	?	Non	non	non	non	oui	non
0	1				22 mois	3	?	?	Non	non	non	non	oui	non
0				5 039,60	22 mois	24 mois	?	?	Non	non	non	non	oui	non
0	0				22 mois	?	?	?	Non	non	non	non	oui	non
0	0				1 mois	?	?	?	Non	non	non	non	oui	non
0	1			64000					Non	non	non	non	oui	non
0	1			8800	3 jours	?	?	?	Non	non	non	non	non	non
					2 mois									
0	0				22 mois	?	?	?	Non	non	non	non	oui	non
0					22 mois	?	?	?	Non	non	non	non		non
0				24 144,28	2 mois	19 mois	?	?	Non	non	non	non		non
	0				3 mois	?	?	?	Non	non	non	non	oui	non
0				11577 50	10 jours	?	?	?	Non	non	non	non	oui	non
0				11577,58	1 mois	?	7	?	Non Non	non non	non non	oui non	non oui	non non
0					111013	:		:	Non	non	non	non	1	non
3					1 mois									
0	1			9 740,44	12 mois	26 mois	?	?	Non	non	non	non	oui	non
1	0		10 112,40		2 mois	8 mois	?	?	Non	non	non	non		non
0	1			10 429,20	2 mois	4 mois	?	?	Non	non	non	non		non
0	1			13383,65	15 jours	?	?	?	Oui	non	non	non	non	non
0	1			27 408,24	30 jours	2 mois	?	?	Non	non	non	non	non	non
0					4 jours	8 mois	?	?	Non	non	oui	non		non
0	1			18287,22	2 mois		?	?	Non	non	non	non	non	non
0	1			2 064,00	15 jours	2 mois	?	?	Non	non	non	non	non	non
0	1			7266,68	5 jours	?	?	?	Non	non	non	non	non	non
0	1			5115.84	15 jours	?	?	?	Non	non	non	non	oui	non
1	0		67 430,12	3220,04	12 ,0 4.0	14 mois	20 mois	?	Non	non	non	non	non	non
1	0		67 800,07			2 mois	8 mois	?	Non	non	non	non	non	non
0	ł — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		,	76 218,00		4 mois	?	?	Non	non	non	non	1	non

Titulaire ou Suppléant	Structure	Nom Prénom		Δ	nnée 20)16		Moyenne participation 2016			Anné	e 2017			Moyenne participation 2017			Année 2	2018		Moyenne participation 2018
Сиррісині	Structure	140111 T CHOIL	16/3	29/4	9/6		13/12		7/2	28/3	30/5	12/9	14/11	21/12		1/3	29/5		18/10	13/12	2020
COLLEGE PUBLIC			10/3	23, .	3,0	15/11	15/12		-,-	20,5	30/3	12,3	1.711	21,12		1,3	23/3	10//	10,10	13,12	
Т	Cœur de Tarentaise	Georges Saint-Germain	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	0	1	1	
S	Cœur de Tarentaise	Donatienne Thomas	1	0	1	1	1		1	0	1	1	0	0		0	1	0	0	0	
Т	Val Vanoise	Guillaume Briland	1	1	1	1	0		1	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
S	Val Vanoise	Jenny Appolonia	0	0	0	0	0		0	0	0	0	1	1		1	1	1	1	1	
S	Val Vanoise	Sylvain Pulcini	7	7	7	7	7		7	7	7	7	1	0		0	1	1	0	0	
T	Vallées d'Aigueblanche	François Jugand	1	1	1	1	1		1	1	0	0	1	1		1	0	0	0	1	
S	Vallées d'Aigueblanche	François Dunand	1	0	0	1	0		1	0	1	1	0	0		0	1	1	0	0	
T	Les Versants d'Aime	•	1	1	1	0	1		1	1	1	0	0	1		0	0	1	1	0	
		Véronique Gensac				0	1 1		1	1	1	0	- 1	1		0	0	1 1	1	0	
S S	Les Versants d'Aime Les Versants d'Aime	Jean-Yves Dubois	1	1	0	- 1	1		- /		- /	1	1	1		/	/	1 /	/	/	
		René Luiset	/	/	/	/	/		/	/	/	1	1	1		0	0	0	0	0	
l l	Haute Tarentaise	Jean-Claude Fraissard	1	0	1	1	1		1	1	1	0	0	0		0	1	0	1	0	
\$	Haute Tarentaise	Gaston Pascal Mousselard	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
T	Conseil Départemental	Jocelyne Abondance	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	
S	Conseil Départemental	Auguste Picollet	1	0	0	0	0		0	0	0	1	0	0		0	0	0	0	0	
T	APTV	Pierre Forat	0	1	1	0	1		1	1	1	1	0	1		1	0	1	1	1	
S	APTV	Aïcha Demonnaz	0	1	1	1	1		1	1	0	0	1	0		0	1	0	0	0	
Т	APTV	Lucien Spigarelli	1	1	0	1	0		1	0	1	0	1	0		0	0	0	0	1	
S	APTV	Jean-Yves Morin	1	1	0	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	
Total membres co	llège public participant		12	10	9	10	9	10	12	8	9	8	8	7	8,6	5	8	6	6	6	6,2
			1	+			+	10		1	1	+			0,0		+	-			0,2
Rappel nombre m	ax membres collège public		16	16	16	16	16		16	16	16	16	16	16		16	16	16	16	16	
Taux de participat	tion collège public (%)		75	62,5	56,25	62,5	56,25	62,50%	75	50	56,25	50	50	43,75	53,75%	31,25	50	37,5	37,5	37,5	38,75%
COLLEGE PRIVE																					
Т	CLD - Conseil des acteurs du territoire	Alain Machet	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	0	1	1	
Š	CLD - Conseil des acteurs du territoire	Simone Gaidet	1	1	1	1	1		1	1	1	1	0	1		1	1	1	0	1	
Т	EAC Aime	Monique Chenu	1	1	1	0	1		1	1	1	0	0	0		0	0	0	0	0	
S	AACM	Danièle Rerat	1	1	0	1	0		1	1	1	0	1	1		1	1	0	1	0	
T	CCI	René Chevalier		0		- 1					1	,	1			1	1		1		
- I			0	0	1	/	/		/	/	1	/	1	/		1	/	1	7	/	
T	CCI	Yves Carret	/	/	1	0	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
\$ -	Chambre des métiers et artisanat	Eric Léger	1	1	1	1	1		1	0	1	1	1	1		1	1	1	0	1	
<u> </u>	TVI	Dominique Chapuis	1	1	0	1	1		0	0	0	0	0	- /		1	- 1	1	- /	1	
Т	TVI	Jean-Louis Bazin	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	1		1	0	1	1	1	
S	CBE	Jean-Pierre Madinier	1	1	1	1	1		1	1	1	0	/	- /		- /	/	/	/	- /	
\$	CBE	Hervé Bernaille	/	/	/	/	/		/	/	/	/	1	0		0	1	0	0	0	
T puis S au 21-12-17	GIDA Moûtiers Bozel	Patrice Deschamps	1	1	0	0	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
S	Altex	Gromier David	0	/	/	/	/		/	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	
S	Altex	Pauline Billat	- /	0	0	0	0		0	0	0	0	/	1		- /	/	/	/	- /	
T	Vent d'ailleurs	Mathieu Jay	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	1		1	1	1	1	1	
Т	Santé	Myriam Lamb	1	0	1	1	0		1	0	1	0	1	0		0	0	1	0	1	
S	Santé	Jean Kerrien	1	0	0	1	1		1	1	0	1	1	1		1	0	1	1	0	
Т	Expert "Eau"	Jean-Yves Vallat	1	1	0	1	1		1	0	1	1	1	1		1	1	0	1	1	
S	ITRA UPTV	Jean-Luc Favre-Reymond	1	0	0	0	0		0	1	0	1	0	0		0	1	0	0	0	
Ţ	Croqueurs de Pommes	Rosette Vallat		_	0	_	1										_	0	1		
S	Trans'Dans Cie	Sophie Adam	1	1		1	0		1 0	1	1	1	0	1 0		1	1	7	1	1	
<u>S</u>			1	1	1	1	0		- 0	0	0	0	0	- 0		1	/	1 /	/	1	
	A la découverte	Martine Gressier	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	/		1	0	0	0	1	
1	Vivre en Tarentaise	André Fourmaintraux	1	1	0	1	1		1	1	1	1	1	0		1	0	1	1	0	
S	Tarentaise Branchée	Sabrina Boukazzoula	1	1	1	1	0		1	1	1	0	0	0		0	0	0	0	1	
Total membres collège privé participant			16	13	9	13	10	12,2	12	10	11	8	9	9	9,8	11	9	7	8	10	9
	ax membres collège privé		18 89	18	18	18	18		18	18	18	18	18	18		18	18	18	18	18	
Taux de participation collège privé (%)				72,2	50,00	72,2	55,5	67,77%	66,6	55,5	61,1	44	50	50	54,62%	61,1	50	38,8	44	55,5	49,88%
Total membres coprog participant			28	23	18	23	19	22	24	18	20	16	17	16	18,5	16	17	13	14	16	15,2
Rappel nombre max membres COPROG			34 82,3	34	34	34	34		34	34	34	34	34	34		34	34	34	34	34	
Taux de participation total (%)				67,6	52,90	67,6	55,8	64,70%	70,5	52,9	58,8	47	50	47	54,40%	47	50	38,2	41,2	47	44,68%
Nombre total part	ticipants en cumulé sur l'année						111							111						76	
Dont membres pri	•						61							59						45	
			 																		
Dont membres publics				50					52						31						

Annexe 3 - Membres COPROG Tarentaise interrogés pour l'évaluation de mi-parcours (Entretiens réalisés d'août à septembre 2018)

∽ Le surlignement de couleur indique les membres ayant participé à l'évaluation

	COLLÈGE PUBLIC ≠ 8 représentants
	Communautés de communes Cœur de Tarentaise
	
Titulaire Suppléant	Georges Saint-Germain, Vice-président CCCT
Suppleant	Donatienne Thomas, Vice-présidente CCCT
	Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise
Titulaire	Guillaume Briland, Vice-président CCVVT
Suppléant	Sylvain Pulcini, Elu CCVVT
	Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche
Titulaire	François Jugand, Elu CCVA
Suppléant	François Dunand, Elu CCVA
	Communauté de communes des Versants d'Aime
<u>Titulaire</u>	Véronique Gensac, Vice-présidente CoVA
Suppléant	René Luiset, Vice-Président CoVA
	Communauté de communes de Haute Tarentaise
Titulaire	Jean-Claude Fraissard, Vice-président CCHT
Suppléant	Gaston Pascal Mousselard, Président CCHT
	Conseil Départemental de la Savoie
Titulaire	Jocelyne Abondance, Conseillère départementale Moûtiers-Bozel
Suppléant	Auguste Picollet, Conseiller départemental Aime-Bourg-Saint-Maurice
	Référents SIERSS
Titulaire	Pierre Forat, Président du SIERSS
<u>Suppléant</u>	Aïcha Demonnaz, Vice-Présidente du SIERSS
	Référents APTV
Titulaire	Lucien Spigarelli, Adjoint au maire à Aime La Plagne
<u>Suppléant</u>	Jean-Yves Morin, Adjoint au maire à Aigueblanche
	COLLÈGE PRIVÉ ☞ 9 représentants
	Conseil Local de Développement de Tarentaise
Titulaire Titulaire	Alain Machet, Président
<u>Suppléant</u>	Simone Gaidet, Vice-Présidente
	Associations cantonales d'animation
Titulaire	Monique Chenu, Présidente de l'Espace Associatif du Canton d'Aime
<u>Suppléant</u>	Danièle Rerat, Présidente AACM Moûtiers
	Organismes consulaires
Titulaire	Yves Carret, Membre associé de la CCI et Président du Groupe de travail Tarentaise à la
	Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Savoie
Suppléant	Eric Léger, Elu à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie
	Personnes qualifiées - Emploi et insertion
Titulaire	Jean-Louis Bazin, Président de Tarentaise Vanoise Insertion
Suppléant	Hervé Bernaille, Vice-Président du Comité de Bassin d'Emploi, collège des élus
	Associatifs de Tarentaise Professionnels de la santé
Titulaire	Myriam Lamb, Infirmière
Suppléant	Jean Kerrien, Médecin retraité
	Associatifs de Tarentaise
Titulaire	Mathieu Jay, Président de l'association d'éducation populaire « Vent d'Ailleurs »
Suppléant	Patrice Deschamps, Vice-Président du GIDA Moûtiers Bozel
	Associatifs de Tarentaise
Titulaire	Jean-Yves Vallat, association Lacs et Torrents, Vice-Président fédération pêche 73
Suppléant	Jean-Luc Favre Reymond, Institut Territorial de Recherche et d'Application - UPTV
	Associatifs de Tarentaise
Titulairo	
Titulaire Suppléant	Rosette Vallat, association des « Croqueurs de Pommes Savoie Tarentaise » Martine Gressier, membre de l'association « A la découverte »
Suppled II	<u> </u>
	Associatifs de Tarentaise
Titulaire	André Laurencintegra, accepiation de « Vivre en Tarentaire »
Suppléant	André Fourmaintraux, association de « Vivre en Tarentaise » Sabrina Boukazzoula, association « Tarentaise Branchée »











Evaluation à mi-parcours du programme LEADER Tarentaise Vanoise

Nom :			
Collège :		□ Non	
1. Le Comité de programmation			
1.1 Implication Pour vous être membre du COPROG, c'est :			
 □ Accompagner à mon échelle le développement d'initial social en Tarentaise □ Participer à la réussite du programme LEADER □ Faire entendre mon avis et l'exprimer par le vote □ Défendre les projets portés par ma structure □ Défendre les projets portés dans mon bassin de vie (m □ Savoir ce qui se passe sur le territoire sur des thématic □ Prendre connaissance des projets portés par les maitr □ Autre :	na commune / m ques qui m'intér	non intercommuna ressent	lité)
1.2 Composition Pensez-vous qu'il est représentatif du territoire ? Oui Non - pourquoi			
Comment jugez-vous la communication entre les différer Insuffisante Convenable Très b Si vous pensez que ce point est à améliorer, quelles serai	onne		
1.3 Organisation Avez-vous le temps de lire la note de suivi transmise avar Si oui, vous convient-elle ?		□ Oui	□ Non
Que pensez-vous des comptes rendus ?			
D'un point de vue logistique, Le lieu de réunion vous convient-il ? L'heure de démarrage (17h00) ? La durée (2h en moyenne) ? La fréquence des réunions (tous les 2-3 mois) ?		☐ Non ☐ Non ☐ Non	

Verriez-vous des pistes d'amélioration ?	
1.4 Audition Que pensez-vous de la venue des porteurs de projets en COPROG en phase d'audition ?	
Le temps qui leur est accordé (10 mn de présentation et 10 mn d'échanges avec la salle) vo	
1.5 Sélection A l'usage, la grille de sélection vous parait-elle adaptée ? ☐ Oui ☐ Non − quelles propositions d'évolution ?	
Lors de la notation sur la grille, prenez-vous en compte les commentaires et remarques é membres du COPROG lors des débats ?	-
Les modes de votes (notation anonyme) vous conviennent-ils ? Oui Non - quelles propositions d'évolution ?	
Pour vous quels sont les critères de la grille de sélection les plus importants ? (ordonner) Dimension territoriale Projet partenarial Innovation Effet levier du fonds LEADER Réponse à la stratégie du programme	
Prenez-vous en compte également d'autres critères non listés par la grille ? — « Richesse » du porteur de projet — Cohérence du porteur de projet entre le projet présenté et son fonctionnement classiq — Statut du porteur de projet (public ou privé) — « Capital sympathie » du porteur de projet — Présentation claire lors de son passage en audition — Autre :	
1.6 Programmation Pensez-vous que les projets programmés répondent bien à la stratégie de lutte contre le climatique et de vitalité sociale retenue dans le programme LEADER en Tarentaise ? □ Pas du tout □ Un peu □ Beaucoup d'entre eux □	hangement La totalité
Selon vous, ces projets auraient-ils existé sans le soutien du programme LEADER ? Oui, tous Oui, la plupart Non très peu Commentaire :	
Pensez-vous que le programme LEADER apporte une réelle plus-value sur le territoire ? Oui Non	

1.7 Stratégie L	
	es traitées via les fiches actions sont-elles toujours d'actualité vis-à-vis des besoins du
territoire ?	
☐ Oui	☐ Non - quelles propositions d'évolution ?
•••••	
2. Fonction	nement général
2.1 Animation	
Que pensez-vo	ous de l'action portée par l'équipe technique APTV ? (animation, instruction, coopération)
-	
Les moyens d'a	animation vous semblent-ils suffisants ?
	ment des maitres d'ouvrage vous semblent-ils pertinent ?
☐ Oui	□ Non - quelles propositions d'évolution ?
2.2 Communic	
Au vu des très	importants retards de mise en œuvre l'APTV a souhaité ne pas poursuivre la communication
démarrée en 2	017 (distribution de plaquettes, articles de presse). Etes-vous d'accord avec ce choix ?
☐ Oui	□ Non – pourquoi
Quand vous re	ncontrez un porteur de projet potentiel parlez-lui vous de LEADER ? Oui Non
Concernant les	projets finalisés, seriez-vous intéressé(e) par la mise en place de visites de terrain?
☐ Oui	☐ Non Si oui, seriez-vous prêt à y consacrer combien de temps maximum :
2.3 Instruction	- paiement (difficultés)
	uels sont les principaux freins pour les porteurs de projets ?
Avance de trés	
Très long délai	
_	remplissage du formulaire
•	, -
•	rassembler de nombreuses pièces Oui Non
	ité de la procédure (attente AR pour signer devis) — Oui — Non
•	démarches de sélection (audit°/ dépôt dossier/ sélect°/ programmat°) ☐ Oui ☐ Non
Autofinanceme	ent 🗆 Oui 🗆 Non
	générale, quel degré de complexité de mise en œuvre représente LEADER pour vous ?
Non complexe	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très complexe
D'après vous q	uelles sont les conséquences directes de ces difficultés de mise en œuvre ?

Annexe 4 - Questionnaire APTV évaluation programme LEADER Tarentaise

Quels sont les points forts du programme LEADER ?
Etes-vous d'accord avec ces affirmations ?
Palie le déficit actuel d'aide publique Oui Non
Apporte un taux d'aide souvent important Oui Non
Apporte une aide au fonctionnement, désormais de moins en moins soutenu par les autres financeurs
□ Oui □ Non
Propose une sélection des projets basée sur une « démocratie participative » (échanges avec porteur de
projet et débat, vote anonyme de chaque membre titulaire) — Oui — Non
Laisse une voie prépondérante à la société civile (majorité du collège privé demandé dans le quorum)
□ Oui □ Non
Soutien les « petits porteurs de projets », notamment associatif
Soutien l'innovation Oui Non
D'une manière générale, êtes-vous satisfait du programme LEADER actuel ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Tout à fai

Code couleur : **2015 2016 2017 2018**

Fiche action 1 : Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées

	Projet	Maitre d'ouvrage	Echange s tel et mails	RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR Dépôt dossier	Sélection LEADER ou pas				
1	Renaissance des Vergers	Croqueurs de Pommes Savoie Tarentaise (association)	oui	07/06/2016	29/04/2016	Х	LEADER ok				
2	Animation pédagogiques biodiversité	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - APTV (établissement public administratif)	/	/	09/06/2016	X	LEADER ok				
3	Valorisation patrimoniale d'un atelier de fabrication de crozets artisanaux	Père Rullier (entreprise)	oui - lien fait par ALTEX	10/03/2016	Projet en cou	irs <u>san.</u>	s LEADER — problème de cofinancement				
4	Création d'une Maison de l'abeille noire de Savoie	Les Belleville (commune)	oui	11/02/2016 24/05/2016 21/06/2016 01/09/2016 17/10/2016 23/05/2017 19/06/2017 07/11/2017 27/11/2017 01/08/2018	14/11/2017	X	LEADER ok				
5	Développement du cheptel d'abeille noire de Savoie	Rucher des Allobroges (association)	oui	26/04/2016	Relance mail	le 16/.	11/18 : changement de présidence de l'association, projet plus d'actualité				
6	Animation d'un « Géofestival »	Beaufortain Géodécouverte	oui	12/01/2016			dépôt d'un dossier LEADER car financements trouvés auprès d'autres ivités, mécènes,)				
7	Développement des circuits courts : mise en lien agriculteurs/ artisans	(association) Chambre des Métiers de la Savoie (établissement public économique)	oui	20/12/2016	Relance mail Ne donne pa		11/18. sur ce projet-là – pas d'explications				
8	Animation et actions de communication biodiversité sur Torrent Nant Bénin	Association Nant Sauvage (association)	oui	06/02/2017 15/03/2017	Relance mail A décliné par		11/2018 e 19/11/18 : problème avance de trésorerie				
9	Etude fourragère collective et formations agricoles	Groupement Intercantonnal de Développement Agricole – GIDA (association)	oui	07/02/2017			t prévue le 28/03/2017 mais annulée par porteur de projet. ources de financement, « plus simple »				
10	Investissement abattoir Bourg- Saint-Maurice	Communauté de Communes de Haute Tarentaise	oui	26/04/2017	30/05/2017	X	LEADER ok				
11	Distributeur automatique de Beaufort et de fromage locaux	Le Beaufort des montagnes de Moûtiers (PME)	oui	03/04/2017	12/09/2017	X	LEADER ok				
12	Replantation vignes à Montagny et sur le chemin des vignes	Evelyne Gasse (particulier)		20/08/2018	La replantation de vignes n'est pas éligible à la FA1 LEADER						
13	Espace muséographiqu e agro- pastoralisme et Beaufort	SICA Saint- Bernard (PME)	oui	13/09/2018 01/10/2018 11/10/2018 29/10/2018	13/12/2018	Х	LEADER ok				
14	Aménagement du verger de la Ballastière	COVA (intercommunalité)	oui	19/10/2018	13/12/2018		LEADER en cours : projet dépôt dossier courant 2019				
15	Animation risques inondation	APTV établissement public administratif)	oui	22/10/2018		Х	LEADER en cours : projet audition courant 2019				

Fiche action 2 : Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables

	action 2 i Elicou			1			
	Projet	Maitre d'ouvrage	Echanges téléphoni ques - mails	RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR dépôt de dossier	Sélection LEADER ou pas
1	Sensibilisation Energie Climat	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - APTV (établissement public administratif)	/	/	29/04/2016	Х	LEADER ok
2	Animation Auto-stop sécurisé	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - APTV (établissement public administratif)	1	30/03/2016 31/05/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
3	Implantation arrêts autostop sécurisé	Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (établissement public de coopération intercommunale)	oui	30/03/2016 31/05/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
4	Implantation arrêts autostop sécurisé	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	30/03/2016 31/05/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
5	Implantation arrêts autostop sécurisé	Communauté de Communes des Versants d'Aime (établissement public de coopération intercommunale)	oui	30/03/2016 31/05/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
6	Etude autonomie énergétique village des Brévières	Tignes (commune)	oui	11/04/2016 28/06/2016	15/11/2016	X	Projet rejeté par le COPROG en phase de sélection
7	Projets Bourg- Centre: expérimentatio n transport travailleurs saisonniers (prestation de transport à la saison)	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	15/12/2016	10/07/2018	X	LEADER ok
8	Accompagneme nt des artisans sur la sobriété énergétique	Chambre des Métiers de la Savoie (établissement public économique)	oui	20/12/2016 02/10/2017	14/11/2017	Х	LEADER ok
9	Action de sensibilisation sur la diminution du gaspillage	Chambre des Métiers de la Savoie (établissement public économique)	oui	20/12/2016	Relance mail Ne donne pa		1/18 cur ce projet-là – pas d'explications
10	Etude énergie requalification coteau Montgalgan	Moûtiers (commune)	oui	07/03/2017	28/03/2017	X	LEADER ok
11	Etude mobilité et téléporté Séez- Montvalezan/La Rosière	Séez (commune)	oui	24/03/2017			Relance mail le 16/11/18 : va présenter demande d'aide LEADER en 2019
12	Expérimentatio n ligne transport en commun	Bourg-Saint- Maurice (commune)	oui	1	12/09/2017	X	LEADER ok
13	Etude navette pendulaire Moutiers-Val Thorens	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	2017	Etude inéligib		
14	Etude solaire	Patrice Deschamps (agriculteur)	Non (deman de via GIDA courant 2018)	/	Déjà réalisée	– probl	ème de coût plancher non atteint

14	Document de communication sur prise en compte énergie/dévelo ppement durable	Association des commerçants de Moutiers - Anne Burgalière (association)	oui	02/07/2018	Projet non éligible car coût total estimée inférieur au montant plancher
15	Fonctionnemen t navettes La Plagne	Plagne Tarentaise (Philippe David – marchés public) (commune)	03/07/ 2018	/	Projet non éligible à la fiche action (n'est pas une expérimentation)

Fiche	action 3 : Créer	de nouveaux se	rvices de p	proximité pou	ır répondre à	un teri	ritoire en mouvement
	Projet	Maitre d'ouvrage	Echanges tel - mails	RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR dossier déposé	Sélection LEADER ou pas
1	Création d'une Maison de Service au Public à Moûtiers	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	25/02/2016 14/03/2016 09/02/2017	29/04/2016	X	LEADER ok
2	Animation MSAP Moutiers 2016	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	25/02/2016 14/03/2016 10/11/2016 09/02/2017	24/04/2016	X	LEADER ok
3	Acquisition véhicule transport accompagné canton Moutiers	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Canton Moutiers (établissement public de coopération intercommunale)	oui	03/11/2016	13/12/2016	X	LEADER ok
4	Animation MSAP Moutiers 2017	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	/	07/02/2017	X	LEADER ok
5	Animation MSAP Moutiers 2018	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui		2018	X	LEADER ok
6	Maison de Santé Bozel	Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	11/08/2016 23/02/2017	15/11/2017	X	LEADER ok
7	Projet Maison des Arts à Landry	Nature- Expression Création (association)	oui	01/12/2016	Non éligible		
8	Ingénierie et programmation culturelle	Association Trans' Danse & Cie (association)	oui	05/02/2016 06/09/2016 07/11/2016	09/06/2016 15/11/2016	X	Projet rejeté par le COPROG en phase de sélection
9	Création sentier sport nature Bois Chaniet	La Léchère (commune)	oui	05/04/2016	mécène		ADER car délais trop importants et partie des financements déjà acquis par
10	Création d'activités ludiques et culturelles pour personnes isolées	Luciole (association)	oui	27/04/2016	Projet abano	lonné pa	r le porteur de projet (problèmes avance de trésorerie et autofinancement)
11	Epicerie itinérante villages de Tarentaise	Aurélie Roguier (création d'entreprise)	oui	07/06/2016			r le porteur de projet (seuil de rentabilité économique trop élevé selon les aires sollicités pour un prêt et le comité d'étude des projets d'ALTEX)

12	Animations pédagogiques pour une alimentation saine	Chambre des Métiers de la Savoie (établissement public économique)	oui	20/12/2016	Relance mail le 16/11/18 Ne donne pas suite sur ce projet-là – pas d'explications			
13	Etude habitat personnes âgées	Vers Toi (PME)	oui	24/01/2017			Relance mail 22/11/18. Eventuellement un dossier déposé en 2019	
14	Création d'un Relai Assistante Maternelle à Bourg-Saint- Maurice	Communauté de Communes de Haute Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	03/02/2017				
15	Création d'une MSAP à Aime	Communauté de Communes des Versants d'Aime (établissement public de coopération intercommunale)	oui	14/03/2017 17/11/2017	Demande de subvention LEADER abandonné : surtout intéressé par financement d'un véhicule pour itinérance du service - mais non éligible pour cette opération. Opération actuellement réalisée sans LEADER.			
16	Transport Accompagné PMR secteur Aime	Transmobilité Service (association)	oui	14/03/2017	Relance mail 22/11/2018 mais n'a eu depuis aucune nouvelle.			
17	Actions de prévention santé (risques psychosociaux) auprès des saisonniers	Les Belleville (commune)	oui	19/02/2017	Projet abandonné pour 2017-2018 car délai LEADER trop important et aide régionale finalement obtenue			
18	Atelier parents- enfants et itinérance du service « Relai Assistante Maternelle »	Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise (intercommunalité)	oui	03/08/2017 12/03/2018 15/05/2018 03/09/2018	29/05/2018	Х	LEADER ok	
19	Action de prévention santé diabète, post-cancer	Association de promotion de la maison de Bourg-Saint-Maurice (association)	Non: échange s tel et mail avec b.e ARCODE V (assistan ce MO)	04/04/18 17/04/18 20/04/18 04/05/18 31/05/18 18/06/18	29/05/2018	X	LEADER ok	
20	Action de prévention violence conjugale	Association professionnel de santé Maison de santé Aime Arcodev (association)	oui	31/05/18	Relance mail 22/11/2018. Opération qui se réalisera avec d'autres financements que LEADER (plus simple)			
21	Acquisition véhicule frigorifique pour distribution repas public CIAS + autre	CIAS (Etablissement public)	/	29/06/2018			LEADER en cours : projet de dépôt de dossier en 2019	
22	Carte de territoire, de « fidélité » des commerçants de Moûtiers	Association des commerçants de Moûtiers Anne Burgalière (association)	oui	02/07/2018	Projet non éligible au programme LEADER (pas de FA correspondante)			
23	Ateliers accompagneme nt personnes âgées	Serenimouve (TPE)	oui	04/10/2018	Finalement non intéressé – préfère agir en tant que prestataire plutôt que porteur de projet avec autofinancement à assurer			
24	Organisation de soirée jeux en itinérance	Joue-là comme Indiana (association)	oui	06/11/2018			Relance mail 22/11/2018, va déposer dossier en 2019	

Fiche action 4 : Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants

	Projet	Maitre d'ouvrage	Echanges tel - mails	RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR dossier déposé	Sélection LEADER ou pas
1	Coordination illettrisme - année 1	Association d'Animation du Canton de Moutiers (association)	oui	05/02/2016 14/04/2016	29/04/2016	X	LEADER ok

2	Coordination illettrisme – année 2	Association d'Animation du Canton de Moutiers (association)	oui	03/07/2017	Action finalement abandonnée (pb autofinancement)		
3	Clause Emploi	Comité de Bassin d'Emploi (association)	oui	05/09/2016	13/12/2016	X	LEADER ok
4	Animation d'initiatives de transition	Tarentaise Branchée (association)	oui	22/09/2016	07/02/2017	X	LEADER ok
5	Cuisine Centrale Tarentaise	Communauté de Communes des Versants d'Aime (établissement public de coopération intercommunale)	oui	23/04/2015	Projet aband	onné – p	problème de montage avec partenaires qui se sont désistés
6	Café associatif à Celliers	De Noria Guet Fernand Léger (association à créer)	oui	28/04/2015	Projet abandonné – pas d'explications		
7	Cuisine Centrale communale	Val d'Isère (commune)	oui	28/09/2015	Projet réalisé	Projet réalisé sans LEADER car délais trop importants	
8	Animation ex- CLD « Conseil des acteurs du Territoire »	Comité de Bassin d'Emploi (association)	oui	15/11/2016	13/12/2016 28/03/2017	X	LEADER ok
9	Création d'une épicerie sociale « Passerelle »	COVA (établissement public de coopération intercommunale)	oui	16/03/2016			ADER car délais trop importants
10	Maison des Centralités de Celliers	La Léchère (commune)	oui	05/04/2016	Projet réalisé	sans aid	de LEADER – pas d'explications
11		Université Populaire de Tarentaise (association)	oui	23/06/2016	Projet abandonné – sans explications		
12	Projet espaces de coworking dans le secteur d'Aime	Séverine Benoit, Raphaël Effantin (particulier, projet création d'une association de préfiguration du projet puis d'une SCIC)	oui	28/11/2016 06/11/2017	Relance mail 22/11/2018 – pas eu de nouvelles		
13	Création d'un gîtes pour mise en location à vocation sociale et humanitaire	Anne Bautrait (structure à créer)	oui	01/12/2016	Projet rencontrant des soucis de montage (pb d'autofinancement d'avance de trésorerie). Pas trouvé de solutions		s soucis de montage (pb d'autofinancement d'avance de trésorerie). Pas
14	Etude pour création d'un espace de coworking	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	oui	15/12/2016	30/05/2017	X	LEADER ok
15	Promotion emplois saisonniers et formation employeurs	Les Belleville (commune)	oui	19/02/2017	Projet abandonné pour 2017-2018 car délais LEADER trop importants et aide régionale finalemen obtenue		
16	Formation « savoir être et langue » pour saisonniers en station	Pascal Bohard (Directeur ESF Arc 1600 – structure à créer)	oui	16/03/2017	Relance mail 22/11/2018 mais contact plus valide		
17	Développement missions espace saisonnier Menuires Val Thorens année 2018	Les Belleville (commune)	oui	04/05/2017			LEADER ok dans coopé
18	Epicerie « lieu de vie »	Blandine Charlier (particulier souhaitant créer une association ou	oui	24/11/2017	Projet abandonné – difficultés de local/emplacement et montage (avance de trésorerie,)		difficultés de local/emplacement et montage (avance de trésorerie,)
19	Salle de sport (blocs d'escalade + yoga)	une SCOP) Blandine Charlier (particulier souhaitant créer une association ou une SCOP)	oui	19/03/2018	Projet non éligible		

2	20	Accompagneme nt à l'émergence des projets	France Active Savoie Mont Blanc (association)	oui	12/04/2018		LEADER ok
2	21	Investissement espace coworking	CCCT (établissement public de coopération intercommunale)	oui	02/07/2018	Prévue le 25/09/2018	Relance mail 22/11/2018 ; projet dépôt dossier en 2019

Fich	Fiche action 5 : Enrichir et mutualiser ses compétences et ses savoir-faire par la coopération								
	Projet	Maitre d'ouvrage	Echanges tel et skype RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR dossier déposé	Sélection LEADER ou pas			
1	Coopération « saisonnalité » Projet avec GAL Ardèche3	N'avait pas été déterminé à ce stade	28/01/2016 16/02/2017	Projet aband	onné – ne corr	respondait pas à la stratégie du GAL Ardèche 3			
2	Coopération « saisonnalité » Projet avec GAL Marennes Oléron	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - APTV (établissement public administratif) Comité de	24/04/2017 05/05/2017 12/05/2017 22/06/2017 11/07/2017 28/07/2017 05/10/2017 06/10/2017 21/06/2018	01/03/18	X	LEADER ok			
		Bassin d'Emploi (association) Commune des Belleville (commune)		10/07/18	X	LEADER OK			

Fiche	iche action 6 : Animer, gérer et évaluer le programme LEADER								
	Projet	Maitre d'ouvrage	Sélection LEADER ou pas						
1	Animation	Assemblée du	LEADER ok						
	LEADER 2016	Pays Tarentaise Vanoise - APTV							
		(établissement							
_		public administratif)							
2	Animation	Assemblée du	LEADER ok						
	LEADER 2017	Pays Tarentaise Vanoise - APTV							
		(établissement							
2	A : 1:	public administratif)	LEADED 1						
3	Animation LEADER 2018	Assemblée du Pays Tarentaise	LEADER ok						
	LEADER 2010	Vanoise - APTV							
		(établissement							
4	A : 1:	public administratif)	LEADED						
4	Animation LEADER 2019	Assemblée du Pays Tarentaise	LEADER en cours						
	LLADLIN 2013	Vanoise - APTV							
		(établissement							
		public administratif)							